

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20251107-lmc147354-DE-1-1

Date de télétransmission : 14 novembre 2025

Date de réception : 14 novembre 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 7 NOVEMBRE 2025

—
DELIBERATION N° 3

—
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h04 le 7 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Mme Christelle D'INTORNI, Mme Michèle OLIVIER, Mme Carine PAPY.

Pouvoir(s) : M. Didier CARRETERO à Mme Sophie NASICA, M. Patrick CESARI à Mme Gabrielle BINEAU, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Alexandra MARTIN à Mme Joëlle ARINI, M. Franck MARTIN à M. David CLARES, Mme Catherine MOREAU à Mme Françoise MONIER, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine

OUAKNINE.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.3312-1 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant les orientations budgétaires pour l'année 2026 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité ;

Vu l'examen dudit rapport par la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026, ainsi que de la présentation du rapport y afférent, joint en annexe.

Pour(s) : 51

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme

Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

MISSION : FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport soumet au débat de l'assemblée départementale les orientations budgétaires pour 2026 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

La préparation budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par une instabilité gouvernementale amenant à une fragilisation institutionnelle, une incertitude sur l'adoption d'un budget pour la France, des tensions commerciales internationales et des menaces d'élargissement du conflit ukrainien.

Tout d'abord à l'international, les perspectives de croissance mondiale restent modestes avec +3,1 % pour 2026 selon le Fonds monétaire international (FMI).

Au sein de la zone euro, la Banque centrale européenne poursuit la baisse de ses taux directeurs depuis septembre 2024, le taux de prêt marginal a ainsi été ramené à 2,40 % en juin dernier. A ce jour, elle décide de maintenir ses taux directeurs autour de 2% en raison d'un ralentissement de l'inflation (+2,1 % en 2025) et des inquiétudes relatives au faible niveau de croissance économique. Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne de la zone euro devrait s'établir à +1 % en 2025 et 1,2 % en 2026.

En France en revanche, les prévisions macro-économiques tablent, d'une part, sur la poursuite de la dégradation des finances publiques de l'Etat et, d'autre part, sur une croissance assez faible de +1 % en 2026, en légère hausse de +0,4 points par rapport à 2025, en raison d'une appréciation de l'euro et d'une légère augmentation du pouvoir d'achat (+1 %).

Le déficit public estimé à 5,6 % en 2025 (5,8 % en 2024) enregistrera un record de 6,1 % en 2026 si des mesures budgétaires de redressement ne sont pas adoptées en loi de finances initiale.

Le contexte politique national actuel vient aggraver la situation et ne permet pas d'envisager un redressement des finances publiques à court terme. À la date de l'élaboration de ce rapport, de très fortes incertitudes pèsent sur les mesures du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026 et l'on ne peut présager de l'ensemble des impacts budgétaires pour le Département, tant pour les recettes que pour les dépenses.

Pour autant, l'Etat prévoit une contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics à hauteur de 5,3 Mds d'euros, avec des mesures telles que la neutralisation de la dynamique des recettes de TVA qui doivent être reversées aux collectivités ainsi que la réduction du Fonds de compensation de la TVA. Il est également envisagé d'augmenter le prélèvement sur les ressources des collectivités locales en doublant les montants de la contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO). D'autres incertitudes pèsent sur les recettes mais aussi les dépenses du Département, telles que la potentielle réforme de la taxe sur l'électricité ou l'impact du Beauvau de la Sécurité civile pour le financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

C'est en contraste avec ce contexte national incertain, que le Département s'oriente pour 2026 vers un budget responsable et ambitieux, basé sur des prévisions sincères, comme c'était le cas lors des précédents exercices budgétaires.

Le budget 2026 qui sera proposé vient conforter la stratégie financière de gestion rigoureuse et efficiente du Département au service des Maralpins.

Cette stratégie repose, comme pour les exercices précédents, sur les cinq piliers fondamentaux qui guident l'action départementale : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien d'une fiscalité sans augmentation, la poursuite du désendettement, un niveau élevé d'investissement et des projections de recettes et de dépenses prudentes et sincères.

Le Département des Alpes-Maritimes poursuivra en effet en 2026 ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale, comme il l'a réalisé en 2025. Entre les budgets primitifs (BP) 2024 et 2025, les dépenses de fonctionnement ont ainsi été baissées de 13,3 M€. Ces efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement sont optiquement masqués par les prélèvements toujours plus importants de l'Etat avec le Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le DILICO. Ainsi, entre 2019 et 2025 ces prélèvements sont passés de 64,1 M€ à 115,4 M€, avec un pic en 2023 de 130,8 M€. Pour 2026, un niveau record pourrait être atteint avec plus de 132 M€ de prélèvements de l'Etat.

Pour autant, le Département arrive, par sa rigueur budgétaire à absorber ces chocs de prélèvements sans en faire supporter les contribuables maralpins et en poursuivant sa stratégie. Le désendettement sera ainsi poursuivi avec un objectif de – 5 M€ de dette en 2026, après – 1,1 M€ en 2025. L'investissement sera maintenu au niveau du budget 2025 pour s'établir à 230 M€ (hors dette) malgré la probable forte augmentation des prélèvements de l'Etat susmentionnés. Enfin, la fiscalité demeurera inchangée. Les Alpes-Maritimes comptent parmi les rares Départements à ne pas avoir appliqué la hausse du taux des droits de mutation à titre onéreux, pourtant rendue possible par le Gouvernement dès 2025.

Bien que le taux de prélèvement soit resté inchangé, les encaissements des DMTO ont évolué, pour la période de janvier à août, entre 2024 et 2025, de +16,6 %, soit l'évolution moyenne constatée par les autres départements qui ont eu recours à l'augmentation du taux de DMTO en le faisant passer de 4,5 % à 5 %.

La stratégie budgétaire rigoureuse du Département permet ainsi de déployer des

politiques publiques dynamiques et efficientes au service de nos concitoyens et des collectivités locales, que ce soit pour les solidarités humaines, pour l'aménagement et le développement de notre territoire, pour le soutien au monde de la culture et du sport, ou pour répondre aux grands enjeux climatiques et numériques avec les politiques GREEN Deal et SMART Deal.

Enfin, après 5 années d'efforts sans précédent pour reconstruire les infrastructures dans les vallées du haut et moyen pays, touchées par les tempêtes Alex et Aline, le Département a livré l'intégralité des gros ouvrages d'art dont il avait la charge, notamment dans la vallée de la Roya. Toute la collectivité territoriale a œuvré, dans un élan de solidarité, pour réussir cette reconstruction. Désormais, les actions du Département pour ces vallées relèvent du droit commun des politiques départementales et c'est la raison pour laquelle la mission reconstruction des vallées prendra fin au 1^{er} janvier 2026.

SOMMAIRE

I. Hypothèses de recettes et prospective budgétaire.....	4
II. Les grandes orientations des politiques publiques.....	8
1. Les politiques transversales.....	8
2. Les orientations des politiques publiques.....	14
3. Les informations spécifiques (autorisations de programmes et d'engagements, politique RH)	
.....	36
4. Les budgets annexes :.....	40

I. HYPOTHÈSES DE RECETTES ET PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE

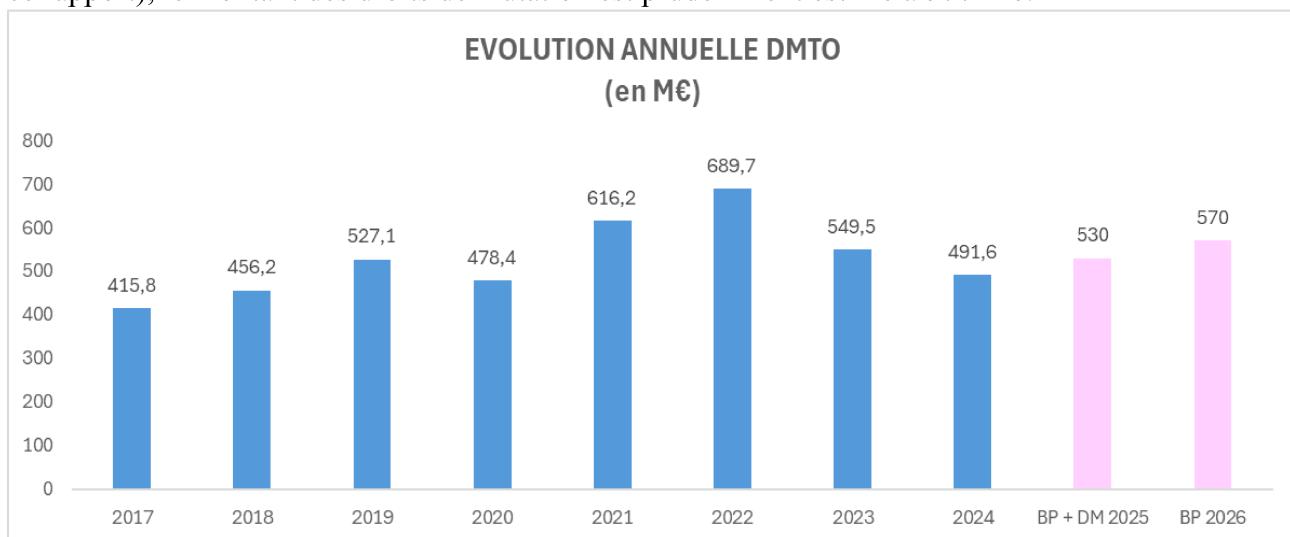
Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à environ 1 milliard 500 millions d'euros en 2026 contre 1 milliard 450 millions d'euros au budget primitif 2025. Les recettes d'investissement sont estimées à 125 M€ contre 141 M€ au BP 2025.

1. Vers une reprise des droits de mutation à titre onéreux :

Le niveau d'encaissement des DMTO en 2025 connaît une amélioration sur la deuxième partie de l'année après un début d'année poussif. En 2024, les DMTO avaient chuté en dessous des 500 M€ avec 491,4 M€ enregistrés. La hausse prévue au budget 2025 de +39 M€ se confirme. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- le maintien du taux à 4,5 %, à l'inverse de la plupart des Départements qui l'ont augmenté à 5 %. Ce choix de la collectivité de ne pas augmenter la fiscalité permet de préserver les revenus des ménages maralpins lors de leur acquisition de bien immobilier ;
- au niveau national, le nombre de transactions immobilières dans l'ancien (appartements et maisons) est en hausse de 2,5 % sur un an à fin avril 2025 (892 000 ventes). Les perspectives pour l'année 2025 seraient de +11 %, soit 940 000 ventes ;
- le Département des Alpes-Maritimes résiste à la baisse des prix de vente et affiche une hausse des prix de +7 % alors qu'au niveau national, à fin juin 2025, les prix sont en légère baisse avec -0,6 % (contre -3,2 % en juin 2024) ;
- la baisse des taux d'intérêt permet au marché immobilier de se relever. Ils ont diminué de 1,1 % entre fin 2023 (4,21 %) et mai 2025 (3,11 %). Depuis le 5 juin, la banque centrale européenne maintient ses taux directeurs à 2 %.

Pour 2026, les perspectives d'encaissement de DMTO sont incertaines, malgré une dynamique positive du marché immobilier mais avec un relèvement des taux d'intérêt ces dernières semaines, lié à l'instabilité gouvernementale et aux risques de décisions budgétaires au niveau national qui ne rassureront ni les marchés financiers ni les particuliers. Compte tenu de ces facteurs contradictoires (au moment de la rédaction de ce rapport), le montant des droits de mutation est prudemment estimé à 570 M€.



2. Des orientations de la loi de finances pour 2026 qui pèsent sur l'économie et les ressources du Département :

a. La participation au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales :

La loi de finances 2025 a instauré le DILICO pour les collectivités locales. A ce titre le Département des Alpes-Maritimes a contribué à hauteur de 7,2 M€.

Pour 2026, il a déjà été proposé pour le PLF de doubler ce prélèvement qui passerait à **14,4 M€**.

En contrepartie, il est prévu en 2026 une part du remboursement de cette contribution correspondant à un tiers de 90 % du montant prélevé, soit **2,1 M€**.

b. Le maintien du gel de la TVA :

En 2021 et en 2023 la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ont été successivement remplacées, pour les Départements, par une fraction de TVA nationale reversée par l'Etat.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2025, les compensations versées par l'Etat au titre des pertes de recettes fiscales (fraction de TVA) ont été gelées au niveau de 2024.

Les recettes perçues par le Département ne fluctuent donc plus avec l'évolution du niveau de la TVA. Les montants prévus en recettes pour 2026 restent équivalents au niveau du réalisé 2024, compte tenu des annonces faites dans le cadre d'un éventuel PLF 2026, soit :

- Fraction de TVA TFPB : 297 M€
- Fraction de TVA CVAE : 74 M€

3. La poursuite du désendettement

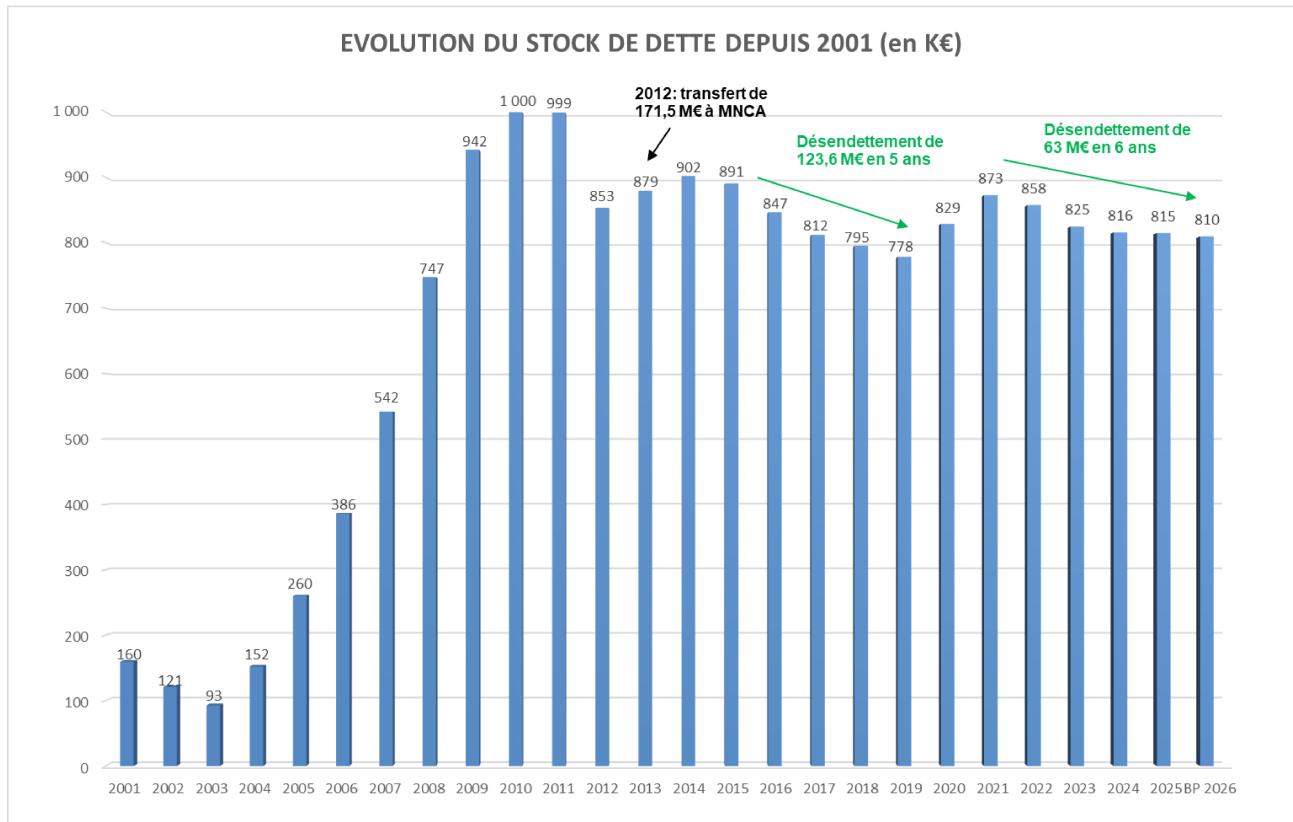
Pour rappel, depuis 2009 le Département s'est engagé dans la maîtrise de sa dette en réduisant son recours à l'emprunt. De 2015 à 2019, une phase de désendettement a été entreprise permettant une diminution de plus de 124 M€ du stock de dette.

En 2020 et 2021 le Département a dû faire face à un fort besoin de financement provoqué par les travaux de réparation des dégâts causés par la tempête Alex. Ainsi, 115 M€ d'emprunts ont été mobilisés chaque année.

Dès 2022, le Département a pu renouer avec sa stratégie de désendettement et l'encours de dette a diminué de 57,9 M€ en quatre ans. Il devrait s'élever à 814,8 M€ à fin 2025.

En 2026, le Département poursuivra cette stratégie avec un niveau d'emprunt de 84 M€ pour un remboursement en capital de la dette de 89 M€.

Le ratio de désendettement de la collectivité demeurera excellent, inférieur à 5 années, et préservera ainsi la capacité de financement du Département.



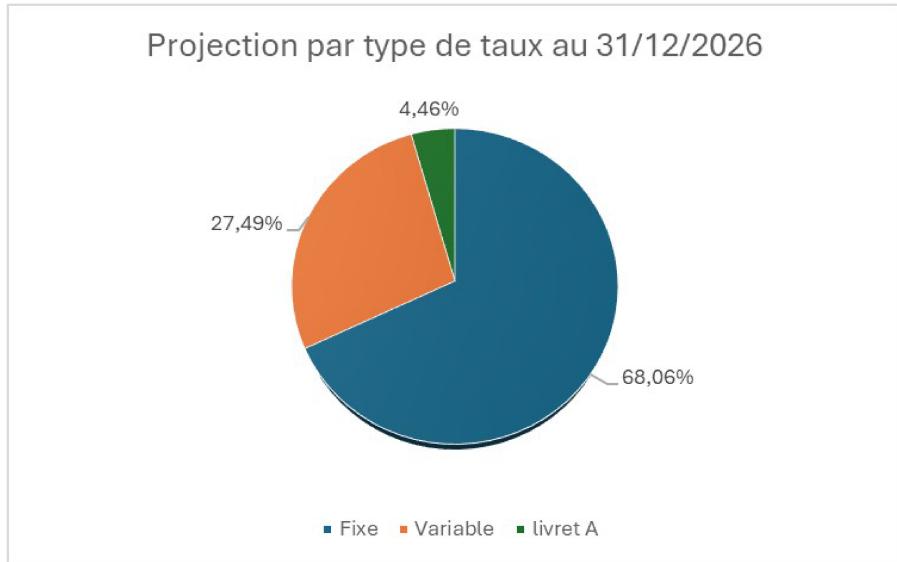
➤ ***Une structure de dette au risque très faible***

Le classement de l'encours du Département selon la charte Gissler fait apparaître, fin 2026, un pourcentage de 99,86 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

➤ ***L'évolution du profil de dette***

Au cours des dernières années, marquées par des taux historiquement bas, la majorité des emprunts a été contractée à taux fixes classiques. Toutefois, depuis 2024 et 2025 et encore en 2026, en raison de la conjoncture économique, les nouveaux emprunts seront souscrits à taux variables, assortis d'une option gratuite de conversion en taux fixe. Cette option permettra de sécuriser les conditions d'emprunt dès que le marché retrouvera sa stabilité.

Le profil de la dette de la collectivité restera pour autant très majoritairement composé de taux fixes, garantissant un niveau de sécurité élevé.



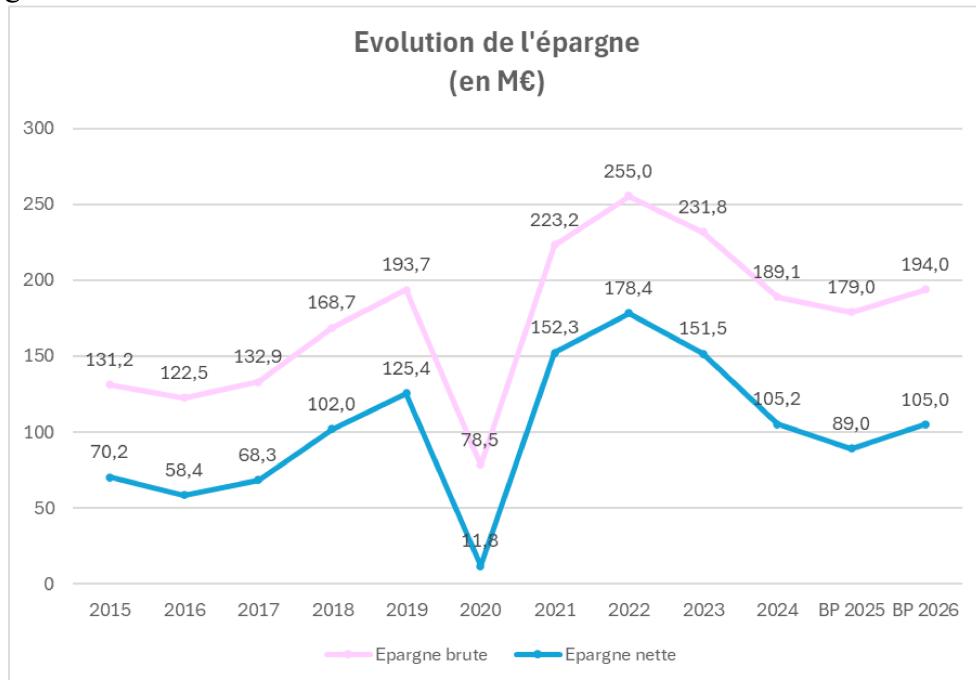
4. La dotation globale de fonctionnement (DGF) au plus bas :

Depuis 2014, la dotation globale de fonctionnement connaît une très forte baisse, passant de 130 M€ en 2013 à 40,9 M€ en 2017. Elle s'élève à 36,5 M€ en 2025 et est annoncée comme stable en 2026, soit 36,5 M€.

5. L'évolution de l'épargne :

La stabilisation des dépenses de fonctionnement, combinée à la hausse des recettes de fonctionnement, entraîne une nette amélioration des niveaux d'épargne.

Au budget primitif 2026, l'épargne brute s'élèvera à 194 M€ (179 M€ en 2025) et l'épargne nette à 105 M€ contre 89 M€ en 2025.



II. LES GRANDES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. LES POLITIQUES TRANSVERSALES

Depuis 2018, deux politiques transversales visent à répondre, à l'échelle du Département, aux grands enjeux de la société confrontée au changement climatique, avec le GREEN Deal, et à la révolution numérique et technologique, avec le SMART Deal. Ces politiques irriguent l'ensemble des initiatives de la collectivité et s'attachent à adapter les politiques publiques en limitant l'impact sur l'environnement et en modernisant l'action publique.

A. La politique GREEN Deal :

Pour 2026, le Département poursuit son engagement dans **la protection, la préservation et l'entretien des espaces naturels des Alpes-Maritimes**. Ces espaces naturels départementaux ont accueilli plus de 2,8 millions de visiteurs sur l'année 2024. Un programme pluriannuel de travaux permettra de les entretenir et de poursuivre l'aménagement en augmentant la superficie et la continuité écologique.

L'application numérique ludique et éducative, Expérience 100% Parc, sera complétée et techniquement améliorée, afin de valoriser les richesses naturelles des parcs naturels départementaux et contribuer à promouvoir la politique du Département pour la protection des espaces naturels sensibles.

Cette année marquera la finalisation de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la modernisation de la Maison de la Nature.

Les opérations de préservation, de restauration et de valorisation des zones humides ainsi que de la ressource en eau (étangs de Vaugrenier et de Font Merle) vont se poursuivre et grâce au concours financier de l'Agence de l'eau.

Les études d'extensions sud du parc naturel départemental de « Roquevignon » seront finalisées. Des programmes spécifiques dédiés à favoriser et à protéger les espèces patrimoniales et menacées présentes dans les parcs seront engagés en lien avec les animations nature dans le cadre de journées participatives destinées au grand public. Les opérations de lutte contre des espèces envahissantes seront reconduites et étendues dans le cadre des financements « Fonds vert » obtenus.

2026 marquera une nouvelle étape pour le **Pacte citoyen pour la Nature Lucia**. Fort de la dynamique lancée depuis le mois de novembre 2024, le Département poursuit son engagement aux côtés des citoyens maralpins, en intensifiant son accompagnement en faveur de la biodiversité. L'année sera placée sous le signe de l'ouverture à de nouveaux publics, avec une attention particulière portée à la jeunesse, afin de sensibiliser dès aujourd'hui les générations de demain. Le développement artistique, amorcé lors des deux premières saisons, se développera davantage, à l'aide de créations participatives et des projets culturels pensés comme leviers de mobilisation et d'émotion. Ateliers, événements en plein air et actions inédites viendront enrichir l'aventure collective du Pacte pour la Nature dans les parcs naturels départementaux et au-delà.

Au titre de sa politique en matière de **préservation et de mise en valeur des forêts**, le Département maintient son soutien aux projets d'investissement des entreprises locales de la filière bois, et aux travaux sylvicoles d'entretien des communes rurales. En forêt privée, une aide à l'éclaircie sera allouée dans le but d'encourager les propriétaires forestiers à inscrire leurs parcelles à des programmes de coupe d'amélioration sylvicole.

Enfin, l'ensemble des partenariats institutionnels annuels sera reconduit en 2026 avec

les acteurs de la filière, et le partenariat avec l'ONF. Principal opérateur en forêt publique au titre du régime forestier, ce partenariat sera poursuivi dans l'objectif d'accompagner et faciliter la mise en œuvre d'actions opérationnelles pour une relance de la filière bois maralpine (bois d'œuvres et énergies).

Dans le cadre du **plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées**, la poursuite des travaux d'aménagement, d'entretien, de restauration d'ouvrages de franchissement, de signalétique et de balisage des sentiers permettra de conforter l'accueil des randonneurs dans de bonnes conditions.

Les itinéraires impactés par la tempête Alex qui demeurent endommagés feront l'objet de travaux de restauration financés pour la seconde année, à hauteur de 50 % dans le cadre du Fonds de la **mission interministérielle Reconstruction des vallées**.

L'offre de randonnées sera étoffée à l'aide de la pose de panneaux à des points de départs majeurs des randonnées ainsi que de parcours itinérants dans le cadre du guide Randoxygène. Une nouvelle application web Randoxygène permet de suivre des itinéraires de randonnée, de vélo ou de trail, et sera progressivement élargie à l'ensemble des activités de pleine nature proposant des parcours.

Le développement du plan départemental des espaces, sites et itinéraires sera poursuivi dans le cadre de la labellisation de nouveaux sites composés d'activités de pleine nature, et l'aménagements d'espaces.

La prévention contre les risques d'incendie de forêt, les travaux d'entretien en régie des ouvrages DFCI seront maintenus conformément au PDPFCI 2019-2029, signé en mai 2020 par le préfet. Les sentiers inscrits au PDIPR et les parcs naturels départementaux feront également l'objet de travaux d'entretien.

Le service Force 06 participera au réseau forestier de surveillance et d'alerte dans le cadre du protocole 2026-2030 signé avec l'État, et assumera les missions opérationnelles sur les risques naturels.

Dans le cadre du **fonds vert**, il développera son réseau de caméras de levée de doute (16 caméras actuellement déployées), couplé à une solution de détection automatique via l'intelligence artificielle. Force 06 achèvera les travaux de renforcement du maillage territorial des citernes DFCI accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau sur le moyen et haut-pays.

Au titre du **plan départemental de gestion de l'eau** engagé le 7 octobre 2022, le Département poursuivra son investissement dans la lutte contre les pertes en eau : accompagnement des dispositifs innovants visant à économiser la ressource en eau, changement de comportement des usagers. Le Département renforcera son action aux côtés des intercommunalités et de l'UNICA dans l'élaboration du programme scientifique de la Chaire « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes ».

Dans le domaine de la **gestion des déchets**, le Département maintient ses interventions d'élimination des dépôts sauvages en bordure des routes départementales, sur les sites de gestion départementale, et rendra inaccessibles les zones récurrentes de ces dépôts. Dans le cadre de la valorisation de ses déchets, le Département renforcera la collecte sélective au sein des bâtiments départementaux. Il poursuivra également ses opérations d'enlèvement des véhicules hors d'usage.

En ce qui concerne **l'énergie**, le Département poursuit son accompagnement auprès de la société d'économie mixte « GREEN Energy 06 », une augmentation de capital est prévue pour développer des projets de production d'énergies renouvelables. D'autre part, la centrale solaire implantée sur les terrains départementaux de Saint-Auban étant

désormais en phase de production, l'accompagnement du Département portera en 2026 sur le suivi des mesures compensatoires que l'opérateur AKUO doit mettre en œuvre dans le cadre de l'arrêté dérogatoire du préfet des Alpes-Maritimes.

Dans le cadre du **plan Méditerranée 06**, le Département poursuit ses actions en matière de suivi des réserves et cantonnements de pêche, de gestion collaborative du Parc maritime départemental Estérel-Théoule ainsi que de restauration des fonds marins (enlèvements d'épaves, lutte contre les bateaux perdus, ...).

Il continuera à soutenir le suivi d'espèces d'intérêt, telle que la tortue caouanne, et finalisera l'évaluation des pratiques de pêche de loisir. Il maintient également son implication pour la sensibilisation des publics à la biodiversité marine : collégiens, usagers de la mer et grand public.

En 2026, est initié un projet d'évolution de la zone marine protégée de Beaulieu-sur-Mer afin de protéger l'herbier de posidonie environnant encore soumis aux ancrages de grande plaisance. Une étude préalable permettra notamment de diagnostiquer les récifs artificiels existants mis en place à la fin des années 80 et d'analyser la faisabilité d'un réaménagement plurifonctionnel. Il suivra également la procédure de création d'un site du Conservatoire du littoral à Roquebrune-Cap-Martin, nouvelle étape de la construction du 2^{ème} Parc maritime départemental.

Dans le cadre de la modernisation du **réseau de radiocommunications** et de la mutualisation des équipements de la direction de l'environnement et de la gestion des risques et de la direction des routes et des infrastructures de transport, le Département poursuivra les travaux de mise en œuvre de l'infrastructure radio vers la technologie évolutive TETRA. Ce réseau sera pleinement opérationnel au printemps 2027 et permettra au Département de conserver l'indépendance de leurs communications. Ce réseau unique offrira en cas de crise la possibilité de mutualiser les échanges entre les directions départementales et notamment le SDIS.

Sur le budget annexe des ports de Villefranche, pour l'exercice 2026, les travaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine portuaire départemental se poursuivent. Les actions concernent principalement :

- la poursuite des études pour la caserne Dubois ;
- la finalisation des travaux de mise en œuvre de couvertures photovoltaïques ;
- les travaux sous-marins du mur et comblement des cavités du quai de la capitainerie.

Sur le budget principal, le Département poursuivra sa politique de soutien à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) ainsi qu'aux pêcheurs professionnels.

B. La politique SMART Deal :

Dans le cadre du programme SMART Deal, initié en 2018, le Département des Alpes-Maritimes poursuit sa stratégie d'amélioration des services aux usagers et de modernisation de l'administration, en exploitant les opportunités offertes par le numérique.

La transformation numérique du Département s'inscrit dans le SMART Deal (2025-2028), qui structure l'ensemble des stratégies, programmes et projets autour de la vision partagée « Libérer le potentiel numérique pour bâtir ensemble un avenir durable et inclusif ».

Accueil téléphonique et relation usagers à distance

Le Département consolide un accueil téléphonique de premier niveau de qualité en poursuivant la transformation de l'ancien standard en centre de relation usagers.

La prise en charge rapide et efficace des appels repose sur la montée en compétences des agents, l'élaboration de référentiels métiers et l'évolution coordonnée des outils numériques et téléphoniques.

Des numéros verts spécialisés (notamment Allo MDA et Inforoutes) garantissent un accès direct à l'information pour des besoins spécifiques, tandis que l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes demeure assurée par une solution de mise en relation opérationnelle sur l'ensemble des numéros du Département (ACCEO). Le coût de ces opérations a été optimisé par rapport aux années précédentes.

En 2026, une étude sera lancée pour évaluer l'opportunité de réinternaliser la plateforme MDA (Maison de l'autonomie) et ainsi améliorer la prestation de gestion des appels téléphoniques.

Les échanges avec les usagers par courrier restent importants, et l'affranchissement demeure un poste de dépenses majeur. Il est maîtrisé par le recours généralisé aux tarifs économiques et par l'optimisation logistique (contrat de collecte renforcé jusqu'à 25 000 plis par jour pour éviter les surcoûts liés aux envois de masse réguliers).

Face à la hausse structurelle des coûts postaux, le recours au courrier dématérialisé est aussi une alternative. L'expérimentation de la lettre recommandée électronique sera étendue en 2026 à d'autres directions en plus de la direction des ressources humaines, et un accompagnement des services aux changements de pratiques sera mis en place.

Accompagnement administratif et numérique de proximité

Le Département renforce son engagement en faveur d'un accompagnement de proximité, et adapte ses structures d'accueil aux besoins évolutifs des usagers. Les Maisons du département (MDD) – qui fêteront leurs 20 ans en 2026 – et les Maisons départementales des seniors (MDS) poursuivent leur transformation, amorcée en 2021, avec des réaménagements d'espaces, l'intégration de nouveaux équipements numériques (remplacement des postes en libre-service et des équipements de visioconférence) et la mise en place de pré-accueil dans les Maisons des Alpes-Maritimes (MAM), notamment à la MAM de Paul Montel et la nouvelle MAM de Vence en 2026.

Ces évolutions visent à fluidifier les parcours usagers et à homogénéiser la signalétique et le mobilier pour une meilleure lisibilité des services départementaux.

Les MDS et les MDD continuent de soutenir également la mise en œuvre du programme Seniors en action, en renseignant les seniors dans les structures et en gérant les inscriptions aux activités, les rendez-vous pour les paiements et l'encadrement des sorties avec la Mission Seniors.

Le Département, porteur de 11 structures labellisées France services (toutes les MDD y compris la MDD itinérante – hormis la permanence de la MDD à St-Etienne-de-Tinée) confirme également son rôle d'animateur des 34 structures France services du territoire, organise des événements fédérateurs pour le réseau (journées portes ouvertes, journée de cohésion annuelle, formations etc.) et veille à la qualité, l'accessibilité et la visibilité des services proposés.

Par ailleurs, le Département intensifie ses actions de lutte contre la fracture numérique. En tant que co-porteur de la stratégie France numérique ensemble aux côtés de la

Préfecture et co-animateur du comité de pilotage de la Banque du numérique, il structure un réseau territorial d'acteurs de l'inclusion numérique.

Les six conseillers numériques départementaux, dont le dispositif a été reconduit pour trois ans en 2024, animent des ateliers de formation et de sensibilisation dans les MDD, les MDS et auprès des partenaires locaux (CCAS, associations, etc.) pour mener les usagers en difficulté vers l'autonomie numérique au quotidien.

Le Département poursuit également sa mission de coordination des 37 conseillers numériques du territoire. Plusieurs événements seront organisés en 2026 pour animer ces réseaux : la 2ème édition du Forum numérique en commun[s] des Alpes-Maritimes – projet totem du SMART Deal acte 2 –, la journée annuelle de cohésion des conseillers numériques, les comités de pilotage France numérique ensemble, des formations etc.

Prévention des risques numériques : pause numérique dans les collèges et formation des professionnels de la protection de l'enfance

En 2026, le Département poursuivra le déploiement de deux projets totems du « SMART Deal acte 2 » en faveur des jeunes. D'une part, l'initiative « Pause numérique » sera expérimentée dans de nouveaux collèges volontaires au moyen de pochettes anti-ondes destinées à empêcher l'usage des téléphones portables pendant le temps scolaire. Ceci permettra de favoriser la concentration, améliorer le climat éducatif et responsabiliser élèves et communautés éducatives sur les risques liés à l'usage excessif des smartphones.

D'autre part, un programme de formation vise à outiller 100 % des professionnels départementaux de la protection de l'enfance face aux dangers liés à l'exposition aux écrans (cyberharcèlement, contenus inappropriés, conduites addictives), et à diffuser des bonnes pratiques de prévention auprès des familles et des jeunes.

Soutien à l'innovation numérique

Dans le cadre du SMART Deal acte 2, le Département des Alpes-Maritimes confirme également en 2026 son engagement structurant en faveur de l'innovation numérique et de l'acculturation des publics aux nouveaux usages, en particulier ceux liés à l'intelligence artificielle, et soutient un écosystème dynamique, associant acteurs publics, privés et académiques, dont le syndicat mixte de la maison de l'intelligence artificielle (MIA) et l'Institut EuropIA.

Les projets lauréats de la première édition de l'appel à projets SMART Deal (2023), tels que la plateforme immersive de la Fondation Lenval ou la carte numérique dynamique Côte d'Azur France, seront finalisés en 2026, ainsi que l'étude sur les navettes autonomes menée par l'IMREDD, soutenue dans le cadre du partenariat avec l'Université Côte d'Azur et le Syndicat intercommunal de Valberg.

Ces projets permettent d'allier usages innovants et responsables du numérique et d'affirmer le positionnement du Département des Alpes-Maritimes comme collectivité de proximité, exemplaire, inclusive et attractive.

Un socle numérique fiable, robuste et souverain

Face à la montée des cybermenaces, la sécurité des systèmes d'information demeure une priorité.

L'année 2026 marque l'achèvement du plan « cyber-crise » défini en 2023. De nouveaux dispositifs de cybersécurité sont prévus comme la surveillance d'internet et du darkweb afin d'identifier les éventuelles informations de la collectivité qui auraient fuité (comptes, mots de passe, ...).

Une étude est menée afin de sécuriser la gestion des identités avec une solution logicielle. Des actions de durcissement de l'exploitation des comptes à privilège seront également finalisées en 2026. Un exercice à blanc de cyberattaque permettra de vérifier les procédures de gestion et d'intervention.

La modernisation du socle technique se poursuit, avec le décommissionnement des versions les plus anciennes des logiciels qui peuvent présenter des vulnérabilités, l'extension des capacités de stockage, le renouvellement des équipements physiques (serveurs Dell, switchs data center), et l'installation d'antennes Starlink sur plusieurs sites pour garantir la résilience du réseau.

La migration à Windows 11 s'opère en 2026 avec une évolution de l'expérience utilisateur vers plus d'autonomie et de services intégrés comme la téléphonie à l'environnement numérique de travail.

La collaboration avec le SICTIAM afin de créer le premier datacenter mutualisé du Département dont l'achèvement est prévu en 2027.

Une administration transformée, agile et engagée

Un programme général de déploiement de l'intelligence artificielle générative intitulé “**SMART IA**” est décliné autour d'une vision éthique et responsable.

L'ensemble des agents départementaux bénéficie d'un accompagnement avec le “**SMART-Corner**” afin d'utiliser l'IA dans les pratiques professionnelles selon un cadre défini. Une gouvernance de l'IA est mise en place pour suivre les déploiements et l'exploitation de la technologie.

Des projets sont livrés en 2026 sur plusieurs périmètres fonctionnels (commande publique, administration générale, collaboratif et bureautique, social, environnement, transports, ...).

Un programme général également autour de la gouvernance de la donnée intitulé “**SMART-Data**” est lancé pour plusieurs années afin d'engager l'organisation vers une exploitation plus massive des données. Une infrastructure de données (Data Platform) est mise en œuvre afin de décloisonner les données, les adapter et les valoriser de manière industrielle.

La direction des services numériques poursuit la professionnalisation de son offre de service avec un renforcement de la conduite des projets qu'elle étend méthodologiquement à d'autres directions opérationnelles de la collectivité. L'équipe de développements applicatifs augmente sa capacité à faire diversifiant son champ d'action. L'urbanisation des systèmes d'informations se poursuit selon une approche souveraine agile et hybride.

Des actions relatives au déploiement de la stratégie numérique responsable seront menées pour engager les services numériques et les utilisateurs plus en avant dans cette sobriété.

Une expérience des services publics simplifiée avec :

- la poursuite du déploiement de la solution logicielle de gestion de la relation usagers (CRM) avec les prises de rendez-vous (Synbird) et de la simplification des démarches administratives en ligne ;
- la livraison d'un espace personnel agent accessible depuis le portail intranet pour améliorer la qualité du service rendu et contribuer à l'expérience d'appartenance à l'organisation.

Un territoire et des citoyens protégés avec :

- la mise en place d'un centre de vidéo protection départemental avec un système numérique de gestion des caméras de surveillance renforcée par l'intelligence artificielle ;
- la surveillance également des massifs forestiers à l'aide d'une densification des caméras et l'utilisation de l'IA permettant de limiter les risques de propagation d'incendies.

2. LES ORIENTATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES

L'effort de rationalisation des dépenses effectué par la collectivité sur ces dernières années et qui sera poursuivi en 2026 permet d'envisager un montant de dépenses de fonctionnement inscrit au BP 2026 légèrement inférieur à celui constaté au compte administratif 2024 (respectivement 1 070,1 M€ contre 1 070,6 M€).

Pour rappel, dans son projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 l'Etat prévoit le plafonnement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement devront évoluer, après retraitement, à un rythme annuel inférieur de 0,5 point au taux de l'inflation.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement seront en hausse de 10 M€ par rapport à 2025 pour atteindre 240 M€.

1. Politiques d'aides aux personnes âgées et en situation de handicap :

Le Département, chef de file des politiques sociales, poursuivra son implication dans sa stratégie de soutien auprès des personnes vulnérables, de prévention et de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Le Département aura aussi à évaluer les incidences financières des textes législatifs et notamment du projet loi de financement de sécurité sociale 2026 pour les politiques publiques de l'autonomie et du handicap.

En moyenne, plus de 25 400 personnes âgées dont 15 000 à domicile et 10 400 en établissement sont accompagnées par les services de la Maison départementale de l'autonomie dans le cadre de l'APA.

Par ailleurs, plus de 110 000 habitants des Alpes-Maritimes, soit environ 10 % de la population, bénéficient d'une mesure prise sur la base d'une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes âgées (CDAPH) dont plus de 4 800 sont bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et accompagnés chaque mois dans le cadre de l'aide humaine.

En 2026, les actions liées aux orientations du schéma départemental de l'autonomie, voté en décembre 2021 pour 5 années, seront poursuivies et finalisées au premier rang desquelles il convient de citer la poursuite du déploiement de la Maison départementale de l'autonomie. Ouverte en mars 2023, elle compte en 2025 - au côté de son accueil central - 12 antennes réparties sur le territoire départemental dont 2 co-portées avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) d'Antibes et de Cannes.

Afin d'amplifier la politique de proximité de la MDA, un appel à candidatures a été lancé en novembre 2024 pour labelliser en 2025 des relais MDA portés par des tiers (France services, CCAS, EHPAD porteurs de centres de ressources territoriaux). 3 Maisons du Département France services, 8 CCAS et une UFCV – France services ont été retenus. Un plan de formation sera déployé au 1er trimestre 2026 pour une ouverture effective dès le 2ème trimestre 2026.

Cette offre de service au plus près des personnes âgées et en situation de handicap des Alpes-Maritimes vient s'intégrer dans la démarche du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) généralisé sur le plan national à compter du 1er janvier 2025.

L'année 2026 verra ainsi la mise en œuvre concrète de cette coopération territoriale au travers notamment de l'organisation croissante de permanences des diverses institutions concernées, de la création d'outils d'interconnaissances ou encore d'une participation ajustée des principaux intéressés avec l'animation du comité d'usagers.

En 2026, le Plan pluriannuel des EHPAD 2022/2028 se poursuivra avec notamment l'avancée du projet restructurant sur l'EHPAD départemental Gastaldy à Gorbio.

Concernant le maintien à domicile, le Département en 2026 poursuivra la contractualisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans le cadre de la dotation complémentaire qualité permettant d'étayer l'intervention des services autonomie à domicile (SAD) vers les publics présentant des besoins spécifiques (GIR 1 et 2 pour les personnes âgées et PCH > 90 heures pour les personnes en situation de handicap), vers les territoires difficilement accessibles du haut et moyen pays ainsi que des prises en charge en amplitude horaire élargie (soirs, dimanches et jours fériés) afin d'assurer aux Maralpins un accompagnement à domicile adapté.

Parallèlement, la réforme des services à domicile avec la mise en place du nouveau cahier de charges des SAD et le regroupement des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) avec des SAD, est suivie conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS) pour un déploiement qui se poursuivra en 2026.

Enfin, sur le versant domiciliaire, le Département continuera en 2026 le pilotage de sa politique en faveur de l'habitat inclusif avec 36 projets dans la programmation 2026 ouvrant la perspective de proposer un logement en habitat inclusif à 487 personnes bénéficiaires de l'aide à la vie partagée d'ici 2033.

En 2026, le Département poursuivra sa politique de contrôle des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap. Initiée en 2022, cette démarche a permis de contrôler plus de 240 structures parmi lesquelles la totalité des EHPAD.

2. Politique Enfance et famille :

Dans le cadre de cette politique, le Département poursuivra en 2026 son engagement en matière de diversification et de développement de ses dispositifs, et ce afin de répondre aux besoins spécifiques des publics pris en charge.

La contractualisation avec l'Etat pour la période 2025-2027 s'inscrit dans la continuité des engagements pris par le Département en matière d'enfance et de politique familiale. Cette démarche vise à consolider les dispositifs existants et à renforcer l'accompagnement proposé, conformément aux orientations définies dans le schéma départemental de l'enfance 2022-2026 et la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

➤ La protection maternelle et infantile

En matière de prévention précoce et de promotion de la santé, le service de PMI, tout en assurant ses missions fondamentales, poursuivra ses projets destinés à optimiser le parcours pré et post-natal des femmes et des nourrissons, sur la période des mille premiers jours et aux étapes clés de la vie (amélioration quantitative et qualitative des visites à domicile, entretiens prénataux et postnataux précoce, bilans de santé en école maternelle).

Ces actions universelles, ajustées aux plus vulnérables, menées individuellement et collectivement dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, dans les centres et hors des centres (« aller vers ») se concrétiseront par la structuration des liaisons hospitalières, la montée en compétence des infirmières dans la mission préventive des bilans de santé en école maternelle, le déploiement de dispositifs adaptés (Ariane, Cocon, coaching parental, ...) et une action coordonnée dans l'accompagnement à la parentalité.

L'année 2026 verra s'accentuer le développement des moyens par la formation et l'actualisation des connaissances du personnel. Ces notions sont nécessaires et fondamentales dans la démarche de repérage et de dépistage très précoce des interactions parents-enfant, des troubles du neurodéveloppement du jeune enfant et des apprentissages, pour une orientation vers une prise en charge adaptée.

Enfin, dans le cadre de la stratégie conduite en matière de protection maternelle et infantile, et pour réaffirmer l'engagement du Département en matière de prévention précoce, une troisième Maison des mille premiers jours sera créée.

➤ La protection de l'enfance

Le Département poursuivra son engagement dans le développement et la diversification de nouveaux dispositifs gradués et adaptés aux besoins des mineurs.

Ainsi, afin de se conformer aux évolutions jurisprudentielles, les mesures de placement éducatif à domicile (PEAD) se transforment en mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), graduées en fonction du niveau de danger et des besoins évalués. Au nombre de 2 815, ces mesures seront déployées par les associations bénéficiant déjà d'une double habilitation.

Pour les autres associations concernées, les mesures de PEAD, au nombre de 86 actuellement, seront transformées en places d'accueil de jour à destination de mineurs âgés de 0 à 17 ans révolus, faisant l'objet d'une mesure de placement dans le cadre d'un accueil de jour.

De plus, le Département renforcera les mesures d'accompagnement au retour à domicile, l'accueil durable et bénévole ainsi que le parrainage, permettant à certains jeunes de quitter, temporairement ou définitivement, des structures de l'aide sociale à l'enfance, tout en bénéficiant d'un accompagnement sécurisant.

En outre, l'accompagnement des jeunes à l'autonomie sera intensifié, en lien avec la direction des territoires et de l'action sociale ainsi qu'avec l'ensemble des associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, notamment grâce à la mobilisation de la Commission départementale pour l'accès à l'autonomie (CDAA) des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), installée le 16 septembre 2025.

Par ailleurs, le Département diversifiera son offre par l'ouverture d'une maison

d'enfants à caractère social (MECS) à visée thérapeutique pour 10 adolescents, ainsi que par la création d'une structure de répit d'une capacité d'accueil de 9 places pour des séjours de remobilisation à destination de jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Enfin, le Conseil des jeunes, créé en 2024, poursuivra le travail engagé afin que la parole de l'enfant confié soit prise en compte dans le développement et l'évolution des dispositifs.

➤ Les assistants familiaux

La politique volontariste de promotion du métier d'assistant familial initiée depuis 2024 sera poursuivie, conformément aux dispositions relatives au plan d'attractivité de la profession voté en 2024, le but étant d'enrayer la baisse des effectifs constatée ces 3 dernières années.

En 2025, différentes actions ont été développées en vue de favoriser les extensions de places et d'attirer de nouveaux candidats :

- l'accès facilité à des logements plus spacieux à des tarifs accessibles pour les professionnels souhaitant une extension de capacité (convention de partenariat avec le bailleur SOLIHA) ;
- la participation à plusieurs manifestations organisées par France travail en vue de faire connaître le métier ;
- l'organisation de communications par le biais des réseaux sociaux.

Ces actions seront poursuivies en 2026 avec également :

- le lancement d'une campagne de communication percutante, avec notamment la réalisation d'un film destiné à une diffusion grand public ;
- l'organisation de réunions sur les territoires, au plus près de la population, en vue de faire découvrir le métier et les perspectives de recrutement offertes.

➤ Les mineurs non accompagnés

A ce titre, le Département a connu en 2025 une diminution de 42 % des entrées dans le dispositif de mise à l'abri et une baisse de 20 % des orientations par la cellule nationale.

Toutefois, le nombre de mineurs confiés projeté fin 2025 (à hauteur de 480), devrait être quasiment identique fin 2026, le nombre de nouvelles mesures étant compensé par les sorties prévues.

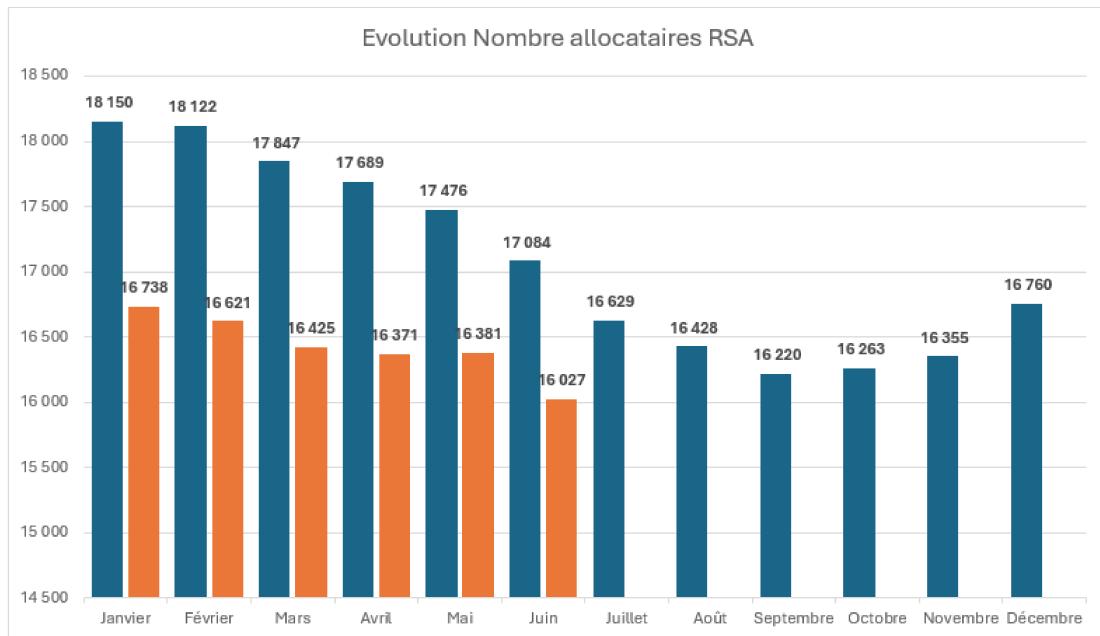
Dans le même temps, le nombre de contrats d'accès à l'autonomie (ex CJM) a augmenté du fait des évolutions législatives. Un travail a été engagé pour favoriser un accompagnement renforcé à l'autonomie, notamment grâce au repérage d'actions stratégiques à engager, au renforcement de l'accompagnement mis en œuvre par les tiers autorisés, et enfin à l'étroite collaboration construite avec les services de l'Etat.

Au vu du nombre de places occupées par les majeurs et du risque de saturation de la capacité d'accueil, le Département prévoit de déployer un dispositif dédié à ce public avec un accompagnement ajusté, en collaboration avec les associations ADOMA et SOLIHA.

3. Politique RSA :

Le maintien des dispositifs d'insertion ainsi qu'une situation de l'emploi restant favorable depuis la fin de l'année 2024 ont permis une baisse de nombre d'allocataires du RSA sur la période, passant de 16 629 allocataires en juillet 2024 à 15 588 en juillet 2025. Jamais, depuis la création du RSA, le Département des Alpes-Maritimes n'a connu un niveau si bas d'allocataires.

Corrélativement, la dépense d'allocation a baissé et est attendue pour 2025 à 108 M€ contre 110 M€ en 2024, malgré une augmentation du montant de l'allocation RSA de 1,7 % à partir du mois d'avril 2025.



Ces résultats sont le fruit d'une politique ambitieuse et énergique, qui combine :

- l'augmentation des opportunités d'emploi passant par la mise en relation entre demandeurs et employeurs via le déploiement de l'action de médiation à l'emploi, avec plusieurs milliers d'offres d'emploi fléchées vers les bénéficiaires du RSA. Elle inclut également des outils de levée des freins au retour à l'emploi ;
- le renforcement de l'accompagnement à l'emploi se traduisant notamment par :
 - la mise à disposition d'une flotte de 37 véhicules, d'un diagnostic mobilité ainsi qu'une action de passage du permis de conduire intensive ;
 - le déploiement d'une crèche familiale départementale afin de favoriser le retour à l'emploi du ou des parents en sus de l'utilisation des places en crèches AVIP (90 sur le Département). Le service d'accueil familial (SAF) du Département propose sur le territoire de Nice et d'Antibes, 25 places chez des assistantes maternelles avec des temps en crèche collective. Ce sont ainsi 83 % des personnes ayant bénéficié d'une place dans le SAF qui ont pu reprendre un emploi ou entrer en formation. Cette offre, dont le coût est résiduel pour le Département, pourra être étendue en 2026, si des crèches d'autres communes sont volontaires pour participer au projet.

En outre, les actions de médiation seront maintenues, telles :

- « Flash emploi », qui propose un accompagnement intensif aux nouveaux entrants et bénéficie à 4 000 allocataires chaque année ;
- la médiation à l'emploi qui capte plus de 3 000 offres d'emplois et les propose aux bénéficiaires du RSA ;
- le dispositif « Contact » qui propose un accompagnement « intégral ». En 2025, plus de 11 000 personnes auront été accompagnées dans ce cadre ;
- le renforcement des espaces territoriaux d'insertion et de contrôle, accueillant toute personne entrant dans le dispositif RSA et proposant dès le premier mois de perception des opportunités d'emploi.

5 journées de l'emploi territorialisées ont été organisées en 2025 qui, malgré la baisse du nombre d'allocataires, continuent d'attirer près de 2 000 personnes. Ces journées seront poursuivies en 2026.

En outre, afin de renforcer son action en 2026, et de tenir compte tant de la spécificité des territoires que de l'hétérogénéité des publics, le Département maintient deux nouveaux dispositifs :

- un référent spécifique à destination de bénéficiaires du RSA pour lesquels un problème de santé mentale est détecté, le référent “Accès” ;
- un service de mise à disposition de véhicules à destination des services d'Aides à domicile (SAD) de la communauté de communes des Alpes d'Azur (CCAA) prénommé “SAD Mobilité”.

Par ailleurs, le Département renforcera son dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude sur trois axes :

- l'identification des travailleurs indépendants ne déclarant pas leur statut ;
- le contrôle à l'ouverture du RSA, qui porte notamment sur les conditions d'éligibilité des travailleurs indépendants et des étrangers ressortissants européens ;
- la suspension du RSA pour absence de démarches de recherche d'emploi ou d'insertion.

La poursuite de ces actions par le maintien d'un plan départemental insertion conséquent permet d'accompagner un nombre important de personnes à l'emploi.

Bien que le nombre d'entrées dans le dispositif RSA chaque année reste élevé, 60 % des personnes sortant du dispositif le font de façon durable et positive (reprise d'emploi, entrée en formation rémunérée...).

4. Politique Fonds de solidarité pour le logement

Les crédits FSL devraient augmenter en 2026 afin d'intégrer le dispositif d'intermédiation locative porté par les associations AGIS06 et Soliha, entièrement compensé par des recettes nouvelles FSE, en sus de la dotation versée à la CAF gestionnaire du FSL. Les actions dans le cadre de ce dispositif visent une meilleure adéquation entre les ressources des usagers et leurs dépenses liées au logement.

5. Politique Santé

Le Département des Alpes-Maritimes affirme son engagement en matière de santé publique à travers une politique de prévention ambitieuse, structurée autour de plusieurs axes forts :

- lutte contre les déserts médicaux,
- soutien aux personnes atteintes de cancer et à leurs aidants via l’Institut Mozart,
- prévention avec le développement d’actions ciblées et l’accompagnement de la population sur la vaccination et sur le champ de la santé sexuelle via le Centre gratuit d’information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD),
- appui à la recherche et à l’innovation locale, notamment par des appels à projets santé annuels,
- déploiement du Plan « Santé dans toutes les politiques » permettant d’impulser des actions de santé au sein de tous les services de la collectivité.

Dans le cadre de son programme de lutte contre les déserts médicaux, le Département souhaite garantir aux Maralpins un accès de proximité à l’offre de soins, au moyen notamment de dispositifs novateurs d’accompagnement des professionnels de santé, de création de centres de santé, d’accompagnement des élus locaux et des étudiants désireux de développer des projets de soins en exercice coordonné sur le territoire.

Le déploiement du guichet unique « réseau santé 06 » s’intensifiera en 2026 avec nos partenaires fondateurs que sont l’Agence régionale de santé (ARS) et la CPAM et sera étendu à l’ensemble des partenaires institutionnels majeurs et acteurs de la santé (Université Côte d’Azur, Conseil de l’ordre des médecins, communautés professionnelles territoriales en Santé...).

Une plateforme numérique permettra aux professionnels de santé de retrouver l’ensemble des informations dont ils ont besoin dans le cadre de leur projet d’installation.

Pour pallier la baisse du nombre de médecins généralistes dans les zones rurales et notamment du haut pays, le Département a ouvert son premier centre de santé à Puget-Théniers (janvier 2022). Il assure des activités de soins de premiers secours (médecine générale puis consultations de spécialités) et participe à des actions de santé publique et à des actions en lien avec le service social. Ce dispositif permet au Département d’expérimenter depuis cet équipement le déploiement d’antennes fixes et mobiles : première antenne ouverte à Guillaumes en 2023 ; Bus santé connecté, antenne mobile qui assure des permanences médicales grâce à une offre de télémédecine sur les communes les plus isolées dans une démarche d’“aller vers” les populations.

En 2026, le Département souhaite poursuivre l’expérimentation de son antenne du CDS à Roquestéron, le déploiement de consultations de spécialités en lien avec le Centre hospitalier d’Antibes Juan-les-Pins et mener l’actualisation du projet de santé du territoire de la communauté de communes Alpes d’Azur en lien avec nos partenaires.

Dans le cadre de la lutte contre le cancer, le Département poursuit ses actions sur cette thématique, conduites depuis de nombreuses années, en intensifiant l’accompagnement proposé à l’Institut Mozart et sur le territoire pour les personnes malades et leurs proches. Afin de pouvoir dimensionner davantage cette structure innovante, co-portée avec le Centre Antoine Lacassagne, des pistes sont actuellement travaillées afin de pouvoir recueillir des dons pour l’Institut Mozart.

Une réflexion est en cours avec l’ARS et la CPAM afin de proposer un modèle permettant de recevoir des recettes, en remboursant une partie des consultations et des

parcours patients proposés sur site.

Les priorités 2026 sont également le développement d'une offre sur les vallées avec "l'Institut Mozart sur les territoires" afin de proposer un accès aux soins oncologiques de support dans les zones sous dotées. Des partenariats seront formalisés avec les autres établissements de soins afin de renforcer le maillage territorial et accéder à la labérisation de l'Institut pour consolider son positionnement dans le paysage de la prise en charge oncologique sur le département.

Dans le cadre de ses actions de prévention et de promotion de la santé, le Département poursuit la campagne de vaccination contre le papillomavirus (HPV) dans 30 établissements scolaires, à destination des élèves de 5^{ème}.

Pour 2026, l'ARS a souhaité que cette campagne soit réorganisée : une seule dose sera administrée par année scolaire, avec un échelonnement sur les classes de 5^{ème} et 4^{ème} pour la seconde dose, demandant aussi que la vaccination contre les infections à méningites A, C, Y et W soit également proposée aux collégiens.

Cette nouvelle organisation permet au Département de réaliser des économies sur l'achat des vaccins HPV, tout en intégrant une nouvelle vaccination. Ces actions de prévention et de soins s'intègrent dans une campagne de prévention et d'actions menées en santé publique sur l'ensemble des thématiques et du territoire.

Le CeGIDD 06 a obtenu le renouvellement de son habilitation par l'ARS pour son site de Nice et ses antennes d'Antibes et Menton, jusqu'en janvier 2029. Des économies sont également prévues sur le budget 2026 du CeGIDD, grâce à l'utilisation d'ordonnances de prescription permettant d'orienter les usagers en laboratoires de biologie de ville et vers des pharmacies d'officine pour l'obtention des traitements médicaux.

Dans le cadre de l'appui à la recherche et à l'innovation, en 2026, le 17ème appel à projets santé 2026-2027 sera lancé. Pour la première fois depuis de nombreuses années, outre des subventions d'investissement, des financements en fonctionnement pourront être sollicités par des porteurs de projets, à titre exceptionnel et à des fins expérimentales. De nouvelles modalités d'application seront mises en œuvre pour soutenir des projets innovants en santé, axés sur l'égalité d'accès aux soins et l'amélioration de la qualité de vie sur l'ensemble du territoire maralpin.

Au travers de cette refonte, c'est la volonté forte de pouvoir ainsi répondre aux priorités et aux missions du Département sur les champs de :

- la lutte contre la désertification médicale,
- l'accompagnement des personnes atteintes de cancer (ancienne thématique existante),
- la promotion de la santé publique et l'amélioration de la qualité de vie des populations les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap).

Depuis 2006, 305 projets ont été soutenus, 29 structures ont pu être financées pour un montant de 40 M€.

A travers ses engagements en santé, le Département conforte sa volonté forte de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé des Maralpins. Il va s'engager en 2026 à la mise en œuvre d'un contrat local de santé départemental, aux côtés de l'ARS, de la CPAM et de la Préfecture. Cet outil très novateur pour un département permet de fédérer tous les acteurs du territoire dans une démarche participative et partenariale, dans une approche de santé globale. Ce projet stratégique s'inscrit dans la continuité du

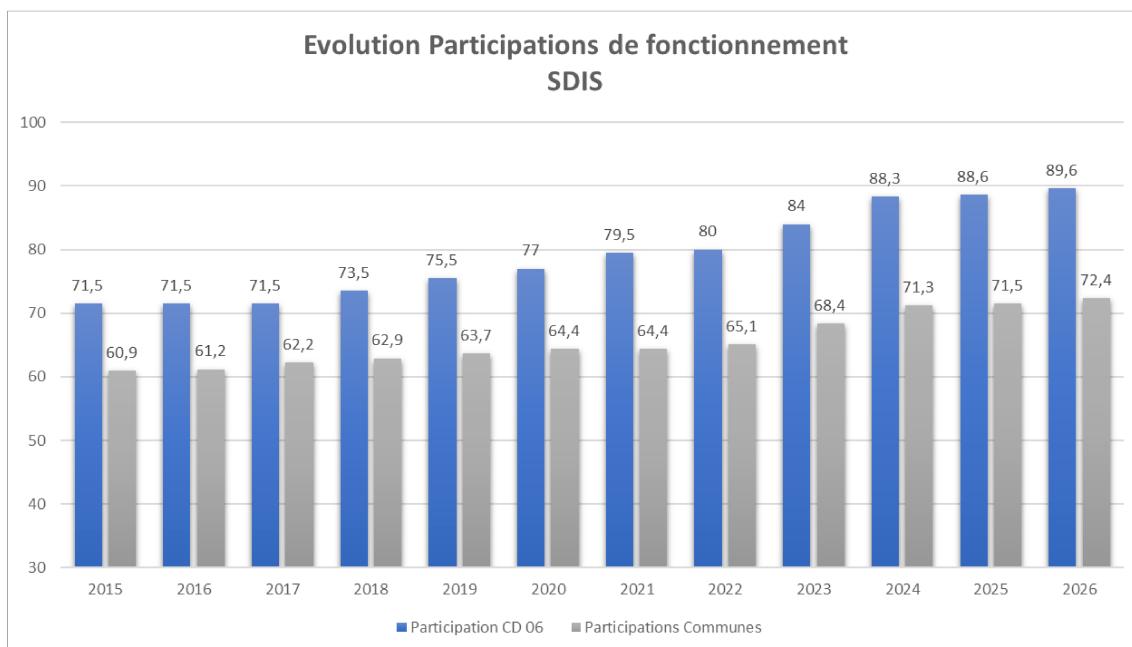
plan santé dans toutes les politiques.

La première étape en 2026, après un diagnostic territorial actuellement en cours de réalisation, définira les actions prioritaires et la stratégie à mener, afin d'œuvrer ensemble pour la santé de tous et sur tout le territoire des Alpes-Maritimes.

6. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Le Département poursuit son soutien apporté au SDIS, fortement mobilisé ces dernières années.

Le montant de sa contribution pour 2026 sera augmenté d'1 M€ pour atteindre 89,6 M€ pour 2026.



7. Tourisme

Le Département continue de soutenir l'association Côte d'Azur France tourisme pour son rôle majeur dans la valorisation de notre territoire et de la marque Côte d'Azur France. Cette association développe son action sur un très large champ depuis la valorisation du territoire, l'organisation en réseau des acteurs, la gestion de l'observatoire du tourisme, le fait de renforcer l'attractivité touristique du haut et moyen pays et de favoriser le développement touristique du territoire.

Son action s'inscrit également dans une démarche de développement d'un tourisme durable, avec une offre à la fois plus innovante et plus ancrée dans notre identité, valorisant notre patrimoine naturel et culturel. Elle vise aussi à mettre en lumière la richesse et la diversité du territoire en jouant sur la complémentarité entre mer et montagne, tout en favorisant le développement des activités inter saisonnières autour de la culture, de la nature et du sport.

En complément du soutien à Côte d'Azur France tourisme, l'implication du Département vis-à-vis de l'attractivité touristique de notre territoire se poursuivra au travers du subventionnement :

- des propriétaires privés ou des associations pour la création ou la rénovation

- d'hébergements touristiques et des jardins ;
- des associations du secteur touristique pour leur fonctionnement.

Ce programme bénéficiera d'une recette FEDER de 1 M€, dont 0,8 M€ seront reversés aux partenaires au titre du FEDER.

8. Politique culturelle

➤ L'action culturelle territoriale

Le Département des Alpes-Maritimes affirme son engagement en faveur de la culture sous toutes ses formes : arts vivants, musique, théâtre, danse et patrimoine. Il accompagne les associations locales dont les projets, qu'ils concernent la création, l'éducation, la sensibilisation ou la diffusion culturelle, enrichissent la vie des Maralpins et contribuent au rayonnement du territoire.

Le Département accompagne également le Conservatoire des Alpes-Maritimes, présent dans 48 communes. Grâce à son syndicat mixte, plus de 1 150 élèves du moyen et haut pays bénéficient de formations musicales de qualité, tandis que 2 600 enfants découvrent la musique à travers une première sensibilisation. La discipline Danse, en phase d'expérimentation, continue de se développer et concerne aujourd'hui 8 communes.

Enfin, le Département reste un partenaire engagé aux côtés des acteurs locaux du cinéma, afin de faire des Alpes-Maritimes une terre de création et de diffusion cinématographique.

➤ Le patrimoine culturel

Le programme départemental pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes (2022-2026), engagé en 2022 et concernant près de 80 ouvrages significatifs du XVI^e au XX^e siècle est poursuivi. Ce programme vise à susciter un véritable tourisme patrimonial et de mémoire autour de l'histoire des fortifications. Ce dispositif de soutien financier avantageux pour les propriétaires de monuments permet d'effectuer des travaux de conservation des édifices, d'accessibilité au public, de sécurisation et de mise en réseau.

L'action départementale en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine architectural civil privé est poursuivie : demeures de villégiature, patrimoine vernaculaire, musées privés, ainsi que patrimoine architectural religieux privé. Fragilisé par des années d'absence d'entretien, ce patrimoine fait aujourd'hui l'objet d'une mobilisation du Département afin d'être restauré et protégé, qu'il soit mobilier ou immobilier, civil, religieux, privé ou communal.

Classée Monument historique en 1963, la grotte du Lazaret est un haut lieu de la préhistoire mondiale. Sa valorisation scientifique et éducative se poursuivra en 2026 avec la publication, dans des revues scientifiques nationales et internationales, des résultats obtenus dans le cadre du projet collectif de recherche (PCR) mené en étroite collaboration avec les universités de Nice et de Tarragone.

En 2026, la grotte du Lazaret célébrera également l'achèvement des travaux d'aménagement de la grotte et de l'espace muséal, qui ont permis l'ouverture du site au public il y a 10 ans.

À cette occasion, un nouveau mapping onirique, spectaculaire et immersif, projeté au fond de la grotte, offrira aux visiteurs une expérience unique pour appréhender le

comportement et le mode de vie des hommes préhistoriques qui vivaient sur le littoral maralpin entre -190 000 et -120 000 ans. La salle d'exposition permanente du Lazaret sera enrichie d'un nouvel équipement interactif et ludique, destiné à présenter les résultats des recherches novatrices menées ces dernières années par une équipe internationale de chercheurs.

➤ Le musée des Merveilles

Le musée départemental des Merveilles à Tende est consacré au site de gravures rupestres des vallées des Merveilles et de Fontanalba, ainsi qu'à l'archéologie et à l'histoire de la haute vallée de la Roya. Il a pour ambition d'éclairer et de faire connaître le parcours matériel et spirituel des hommes qui ont fréquenté cette région depuis le Néolithique jusqu'au siècle dernier.

En 2026, le musée départemental des Merveilles célébrera ses 30 ans d'existence. Pour marquer cet anniversaire, de nombreux événements culturels, dont deux expositions temporaires, seront proposés au public.

De décembre 2025 à octobre 2026, l'exposition *Sorcier & Friends*, accompagnée de son catalogue, offrira une nouvelle lecture de la gravure dite du « Sorcier », symbole du musée et de la vallée des Merveilles. Elle replacera cette figure dans un contexte culturel, chronologique et iconographique élargi, allant de l'arc alpin aux îles de Corse et de Sardaigne, et mettra en perspective le site du mont Bego avec la statuaire anthropomorphe néolithique de ces territoires.

À l'occasion des 80 ans de l'annexion à la France des territoires italiens de la vallée de la Roya (Tende, La Brigue, Libre et Piène), le musée des Merveilles présentera, de décembre 2026 à octobre 2027, une exposition documentaire dédiée à cet épisode historique qui a profondément marqué la population locale.

Pour finir, un ouvrage photographique grand public sur les gravures rupestres, *Les Merveilles du mont Bego*, sera publié. Les galeries permanentes seront équipées avec de nouveaux outils de médiation destinés aux personnes en situation de handicap, en cohérence avec la marque « Tourisme & Handicap », renouvelée fin 2023.

➤ Le Musée des arts asiatiques

Du 28 février au 28 juin 2026, le MAA présentera une exposition consacrée à l'acrobatie au Japon de l'époque d'Edo au milieu du XXe siècle. Elle s'appuiera sur une exceptionnelle collection privée d'estampes consacrées aux arts du cirque et aux *misemono*, ces spectacles populaires et éphémères qui animaient les rues et les festivals d'Edo.

Du 11 juillet au 11 octobre 2026, le MAA accueillera dans sa rotonde une tapisserie dédiée à l'imaginaire de Hayao Miyazaki, en partenariat avec la Cité internationale de la tapisserie (Aubusson).

Du 1^{er} août 2026 au 31 janvier 2027, le MAA proposera une exposition intitulée *Mortimer et le Japon de papier* en collaboration avec la Fondation Edgar P. Jacobs. Cette exposition mettra en dialogue l'aventure japonaise de la bande dessinée Blake & Mortimer avec les collections du MAA.

➤ L'Espace culturel Lympia

Du 16 mai au 18 octobre 2026, l'espace culturel Lympia présentera une exposition consacrée au potier, céramiste, sculpteur et peintre, Gilbert Valentin, ami de Cocteau et Picasso, figure marquante de l'essor artistique de Vallauris au XXe siècle.

Du 14 novembre 2026 au 9 mai 2027, l'espace culturel Lympia proposera une exposition intitulée *San Servolo, la ricerca* (titre provisoire), fruit de la rencontre entre

le photographe français Alexandre Dufaye et l'écrivaine et poétesse japonaise Ryoko Sekiguchi.

➤ **La Micro-folie départementale, un espace culturel numérique innovant, qui attire de nouveaux publics et favorise les activités inter-générationnelles (MF06)**

La première Micro-Folie du département des Alpes-Maritimes a déjà accueilli plus de 60 000 visiteurs ayant bénéficié – et c'est ce qui en fait la première structure de médiation culturelle du territoire – d'une médiation culturelle. De nombreuses activités sont proposées : musée numérique, réalité virtuelle, expositions immersives, bibliothèque/ludothèque autour des arts, Fablab... pour découvrir autrement la Culture et les Arts. Le patrimoine maralpin y est également mis à l'honneur à travers des outils numériques. Toutes ses activités sont gratuites.

Du 30 septembre 2025 au 24 janvier 2026, la Micro-Folie accueille l'exposition *Ludwig Van, écouter pour s'entendre* de Géraldine Alberti-Ivanez (Cie Vivante). Un parcours immersif et interactif autour, d'une part, de la figure du grand compositeur allemand, Beethoven, et d'autre part, de la perception et de l'écoute ; Cette exposition fait écho au spectacle musical *Ludwig Van...un autre point d'ouïe* qui sera présenté les 6 et 7 janvier 2026 à l'opéra de Nice avec l'orchestre philarmonique de Nice, les 15, 16 et 17 janvier à Cannes (Salle les Arlucs) et le 10 janvier à Vallauris (Le Minotaure) avec l'orchestre national de Cannes. Sous la direction musicale d'Alexandra Cravero. En partenariat avec le *Grenier à Sel* (Avignon).

Du 27 janvier au 5 septembre 2026, le design est mis à l'honneur avec une exposition de dessins de Damien Nicolas Roux, « portraits d'intérieur ». L'artiste imagine de superbes intérieurs conçus autour d'une œuvre d'art prestigieuse. Pour mettre en scène la toile prestigieuse, il intègre meubles, luminaires iconiques et objets de collections. Chaque dessin s'accompagne d'un recueil de courts textes ou micro-nouvelles de Manuel Crépon.

Du 8 septembre 2026 au 9 janvier 2027 le photographe et musicien néo-zélandais Charles BROOKS explore l'intérieur de certains des plus beaux instruments de musique au monde avec son exposition photographique « Architecture in music ». Photographiées à l'aide d'une sonde macro et une faible profondeur de champ, les cavités de ces instruments apparaissent comme de gigantesques salles de concerts, des forêts hivernales, ou une architecture avant-gardiste. En partenariat avec le Conservatoire des Alpes-Maritimes (CAM).

La Micro-Folie poursuit son action en faveur des publics en situation de handicap, avec la création d'outils de médiation dédiés (mallette d'œuvres d'art en 3D...) et propose au réseau des acteurs culturels la mise à disposition de « gilets connectés » pour personnes sourdes et malentendantes. Ces gilets de haute technologie sont proposés au public à l'occasion de concerts organisés par le Département ou dans le cadre de partenariats. L'objectif étant d'offrir un expérience musicale inclusive grâce à ces gilets qui traduisent la musique en vibrations, permettant ainsi aux personnes sourdes et malentendantes de ressentir la musique à travers la captation des différentes fréquences. La Micro-Folie poursuit son programme de numérisation du patrimoine maralpin remarquable par une présentation des édifices en 3D sous différentes formes : hologrammes, réalité virtuelle. Ces données seront également mises à disposition du réseau national des Micro-Folies afin de valoriser leur diffusion.

➤ **La Médiathèque départementale**

La lecture publique est une compétence obligatoire des Départements en matière de politique culturelle (article 9 de la loi du 21 décembre 2021). La loi confie aux médiathèques départementales la mission suivante : « Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques et proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs » (articles 1 et 10 de la loi du 21 décembre 2021).

En 2026, la Médiathèque départementale poursuivra son action de développement et de structuration de la lecture publique dans l'ensemble des Alpes-Maritimes. Elle continuera d'animer un réseau composé de 93 bibliothèques municipales et intercommunales (dont 4 annexes départementales) situées dans les communes de moins de 10 000 habitants.

L'animation de ce réseau s'articulera autour de :

- la mise à disposition de collections de livres imprimés, CD, DVD et jeux pour compléter et enrichir l'offre documentaire des collectivités partenaires ;
- l'accès à un bouquet numérique gratuit, disponible 24h/24 pour tous les usagers inscrits dans une médiathèque du réseau départemental (musique, cinéma, autoformation, presse, BD numérique, etc.) ;
- le prêt de matériel d'animation (expositions, kamishibaï, tapis de lecture, malles thématiques, valises numériques et valises « bidouille ») ;
- l'organisation d'animations culturelles « clé en main » ou coconstruites avec les médiathèques des communes, notamment dans le cadre des grandes manifestations culturelles nationales ;
- la formation continue et la sensibilisation aux enjeux professionnels pour l'ensemble des équipes bénévoles et salariées ;
- l'accompagnement dans la gestion courante et l'utilisation des outils professionnels, avec une priorité donnée aux bibliothèques informatisées sous le même système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) pour la gestion de celui-ci et des portails documentaires ;
- l'accompagnement en ingénierie (construction ou réaménagement de sites, outils et médiation numérique, développement de partenariats, dossiers de subventions, etc.) au bénéfice des communes, dans tous les domaines liés au développement du livre et de la lecture.

La Médiathèque départementale déployera des espaces de lecture (jeunesse notamment) dans différents établissements départementaux ou partenaires afin d'inciter les publics éloignés de la culture à fréquenter les médiathèques et à découvrir la création et le patrimoine littéraire. Elle poursuivra également l'organisation du Prix Paul Langevin des collégiens et du Prix Livre Azur.

➤ **Les Archives départementales**

Compétence obligatoire du Conseil départemental, le service départemental des Archives assume cinq missions réglementaires inscrites dans le code du patrimoine :

collecte, conservation, tri-classement-inventaire, mise à disposition des usagers et valorisation.

En 2026, les Archives départementales approfondiront l'organisation de la collecte électronique dans un cadre juridique, fonctionnel et technique solide, avec trois priorités :

- le service de l'assemblée (dossiers de séance),
- la direction de l'attractivité territoriale (dossiers de subventions européennes),
- la direction des ressources humaines (dossier individuel des agents).

La valorisation s'articulera principalement autour d'une exposition photographique organisée dans le cadre du bicentenaire de la photographie (avec demande du label du ministère de la Culture), exploitant les fonds et collections photographiques les plus remarquables conservés aux Archives départementales. Par ailleurs, un colloque sur le thème essentiel de l'eau en contexte méditerranéen, destiné à renouveler les recherches sur le territoire des Alpes-Maritimes, sera organisé avec des historiens universitaires.

Enfin, un crédit sanctuarisé sera consacré aux chantiers de numérisation externalisés de documents très attendus des chercheurs (répertoires des juridictions, hypothèques, tables des successions, presse ancienne, etc.), afin de compenser les pertes de fichiers consécutives à la cyberattaque du 10 novembre 2022. Ces opérations ont pour objectif d'enrichir l'offre en ligne des Archives départementales, dont la fréquentation demeure soutenue depuis l'ouverture en 2023 du portail www.archives06.fr.

9. Politique éducation

En matière d'actions éducatives, le Département poursuit un plan d'investissement ambitieux à hauteur de 300 M€ d'ici 2028 selon les trois axes suivants ;

1. adapter les implantations des collèges à l'évolution de la population ;
2. décliner le GREEN Deal pour rendre plus agréable le cadre des études et la qualité de vie ;
3. s'inscrire dans le SMART Deal.

Les objectifs se déclinent au travers du programme pluriannuel d'investissement dont les opérations significatives par programme sont les suivantes :

➤ Les constructions neuves

- démarrage des travaux de construction d'un nouveau collège à Levens ;
- finalisation des études pré-opérationnelles et lancement du concours pour la construction d'un collège à Drap ;
- poursuite des concours de MOE pour la construction :
 - d'un collège à Gattières sur la rive droite du fleuve Var ;
 - d'un collège à Nice en rive gauche du fleuve Var ;
- poursuite du concours MOE liés à la reconstruction du collège Les Campelières à Mougins - dernier collège à ossature métallique de type Pailleron.

➤ Les réhabilitations

- lancement des travaux pour la requalification de l'entrée du collège Carnot à Grasse ;
- poursuite des travaux de réhabilitations suivants :
 - des études pour la modernisation de l'internat du collège Salines à Roquebillière ;
 - du programme de rénovation et de remise à niveau dans les différents collèges ;
 - de mise aux normes d'accessibilité avec la remise à niveau d'ascenseurs dans divers collèges ;
 - de la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique (généralisation des éclairages de type led, isolation et remplacement de menuiseries, remplacement de chaudières, développement des réseaux de chaleur, mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en autoconsommation...) ;
 - du verdissement des cours de récréation pour résorber les îlots de chaleur dans les établissements dans le cadre du GREEN Deal.

➤ **Les gymnases**

- démarrage des études pour le gymnase du collège Jean Giono à Nice ;
- lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le gymnase du collège Les Brégières à Cagnes-sur-Mer ;
- engagement des études pour la reprise de l'enveloppe du gymnase du collège Joseph Pagnol à Saint-Laurent-du Var ;
- poursuite de projets relatifs aux gymnases et collèges :
 - travaux de démolition du gymnase existant et lancement du marché de conception-réalisation pour la reconstruction du gymnase du collège Jean Médecin à Sospel ;
 - des études de faisabilité pour la reprise de la couverture du gymnase et le confortement de la structure du collège Alphonse Daudet à Nice ;
 - des travaux de rénovation et modernisation des gymnases et plateaux sportifs dans divers collèges ;
 - des études pour la fermeture du plateau sportif couvert du collège Sydney Bechet à Cannes ;
 - concours de maîtrise d'œuvre pour le gymnase du collège Bellevue à Beausoleil ;
- finalisation des travaux pour le gymnase du collège Yves Klein à la Colle-sur-Loup ;
- finalisation des études et démarrage des travaux pour la construction de salles de sport au collège Carnot à Grasse.

➤ **La maintenance et l'entretien des collèges**

Elle comprend quatre axes d'intervention :

1. la généralisation du badge multifonction et du contrôle périphérique ;
2. la conservation, l'adaptation et la modernisation des collèges ; garantir des conditions de travail optimales tout en adaptant les collèges aux évolutions de l'enseignement et à la modernisation du bâti et de ses équipements ;

3. le maintien à niveau des collèges par rapport à l'évolution des exigences normatives et fonctionnelles ; garantir strictement la conformité des bâtiments selon les réglementations applicables (sécurité-incendie, hygiène alimentaire (1/2 pension), légionellose et sécurité des travailleurs, contraintes sanitaires) ;
4. la mise aux normes des locaux pour les personnes en situation de handicap et à mobilités réduites. Cet axe d'intervention a pour finalité de permettre une participation effective et entière à la vie sociale du collège, de toutes les personnes atteintes d'un handicap de quelque forme qu'il soit. Les travaux obéissent à l'agenda programmé de mise en accessibilité.

➤ Restauration scolaire

Sous l'impulsion du Département, les restaurants scolaires des collèges maralpins réduisent le gaspillage alimentaire depuis 2019. Un kit ANTI-GASPI est actualisé tous les ans pour sensibiliser les élèves et les agents scolaires. Pour l'année scolaire 2025/2026 sont proposées aux collèges les actions suivantes :

- 4 ateliers de sensibilisation permettant aux élèves et aux agents d'approfondir leur compréhension du gaspillage alimentaire et d'apprendre des gestes simples pour le réduire ;
- 2 concours pédagogiques permettant aux participants de réfléchir à des solutions pour réduire le gaspillage alimentaire, de favoriser les échanges entre chefs et équipes de cuisine et collégiens, tout en valorisant leurs talents respectifs ;
- des visites d'exploitations locales permettant aux collégiens de rencontrer différents agriculteurs, pour comprendre les enjeux de l'agriculture locale, découvrir des métiers, se sensibiliser à l'origine des produits qu'ils consomment et comprendre les circuits courts.

➤ Actions éducatives

Le catalogue d'actions péri éducatives Ac'Educ continue de s'étoffer avec de nouvelles activités :

En 2025/2026 200 actions sont proposées dans le catalogue numérique d'offres péri éducatives « Ac'Educ 06 » dont font notamment partie pour l'année scolaire de nouveaux projets tels que :

- des ateliers de danse et théâtre : à Cannes pour la danse avec la compagnie « KOURBI » autour de deux pièces « Ce que le jour doit à la nuit » et « Sol Invictus ». La compagnie « Un poisson en avril » qui présentera deux nouveaux spectacles « Junon veut sa planète » sur les planètes du système solaire. La compagnie « Les dieux de l'Olympe » pour « les fantaisies verdoyantes de Mme Hêtre » sur l'écologie et le réchauffement climatique ;
- des ateliers au syndicat mixte de Valberg : un atelier sur les astéroïdes et un second sur le système solaire ;
- des ateliers sur l'environnement et les risques naturels : CPIE - nouvelle action sur les risques naturels majeurs (submersion marine, inondation, séisme, feux de forêt, etc....), ainsi que le Plan méditerranée qui offre des ateliers de

sensibilisation au monde marin avec pas moins de 23 interventions programmées ;

- visites citoyennes dans l'hémicycle dont 11 sont déjà programmées pour l'année scolaire 2025/2026.

➤ **Le devoir de mémoire :**

- reconduction des voyages de la mémoire avec 4 destinations : Auschwitz/Birkenau et Majdanek/Sobibor, Caen et les plages du débarquement, Verdun pour la première guerre mondiale ;
- pour les 2/3 des collèges ne participant pas au voyage de la mémoire, la visite du camp des Milles leur est proposée (plus de 40 collèges sur 61 se sont déjà inscrits) et une ouverture aux agents départementaux des quatre écoles de pleine nature en charge de l'encadrement de la jeunesse maralpine sera également proposée pour les former à la gestion des mécanismes de haine et de conflits auxquels ils peuvent se trouver confrontés ;
- la semaine de la mémoire et du patrimoine au fort de la Drète se déroulera à l'automne 2026 permettant d'accueillir 450 collégiens issus de 10 collèges qui participeront à différents ateliers sur la 1ère guerre mondiale et les fortifications militaires des Alpes-Maritimes ;
- un nouveau concept est envisagé au fort de la Revère : il s'agit d'envisager la création d'une journée associant la découverte de l'environnement (Maison de la nature) et du patrimoine historique (fort de la Revère).

➤ **Aide aux familles**

Poursuite du dispositif d'aides sociales à la rentrée scolaire (bourse scolaire 06 et cantine 06).

➤ **Maintenance des réseaux informatiques**

Dans le cadre du transfert de compétences de la maintenance des réseaux informatiques de l'académie de Nice vers le Département (loi Peillon), la dernière étape de la refonte des réseaux sera achevée en juin 2026.

La maintenance des réseaux informatiques fera l'objet d'un lancement de la 4ème session de 11 apprentis TSSR (technicien supérieur systèmes et réseaux) pour assurer la maintenance de niveau 1 dans les établissements scolaires.

La rénovation des équipements actifs de réseaux (switch et borne wifi) est poursuivie. 4 collèges ont été réalisés en 2025, 10 collèges sont prévus en 2026.

➤ **La politique du numérique éducatif**

La politique du numérique éducatif sera poursuivie en 2026 avec notamment le remplacement de l'obsolescence des ordinateurs installés en 2018/2019, le déploiement de tablettes pour les collégiens de 6^{ème} dans les 7 collèges dits « cartables numériques » et le remplacement des anciens TBI par des écrans numériques interactifs (ENI).

En matière d'actions pédagogiques on note :

- la poursuite de la mise à disposition d'un espace numérique de travail, Agora06 ;
- le lancement du 1^{er} challenge Robot IA en lien avec la DRANE ;
- la poursuite de la mise à disposition de la plateforme Pearl'trees.

10. Enseignement supérieur de la recherche et de la vie étudiante :

Le Département poursuit sa politique en faveur des actions qu'il juge prioritaires relevant de l'enseignement supérieur-recherche-vie étudiante, dans le cadre de la loi NOTRe (adoption en juin 2024 d'une nouvelle convention territoriale d'exercice concertée avec la Région, renouvelant celle de 2018) et du contrat de plan État-Région 2021-2027 par lequel il s'est engagé à financer 11 opérations pour un montant total de 7,376 M€, au fur et à mesure du dépôt de dossiers de demande de subvention complets.

Par ailleurs, le Département soutient le cycle Moyen-Orient Méditerranée de Sciences Po Paris à Menton, la Fondation UniCA et l'Université Côte d'Azur pour la formation des secrétaires généraux des communes rurales.

Ce programme mobilise des crédits de paiement d'un montant de 1,2M €.

11. Politique sport et jeunesse

➤ Poursuite des activités sportives et de bien être

En 2026, les prestations d'encadrement d'activités sportives et de bien-être au sein de 5 E.H.P.A.D. vont être poursuivies. L'objectif est de permettre aux résidents de préserver leur autonomie, diminuer le risque de chute mais aussi d'améliorer leurs capacités physiques et fonctionnelles.

➤ Dispositif handisport adapté 06

Développement de la thématique handisport afin de rendre accessible le territoire, de la mer à la montagne, toute l'année. Les dispositifs handiski, handivoile, handiVTT proposent de l'activité à l'année, ainsi que des opérations ponctuelles à l'occasion de la « Tournée handivoile », la semaine handiski, les journées handiVTT et la traversée de la route du sel. Le Département s'investit dans la formation de pilotes handiski et handiVTT afin d'assurer la pérennité de ces activités.

➤ Cols connectés 06

Le projet « cols connectés 06 » est une expérience pensée pour les amateurs de cyclisme et amoureux du territoire. Il vise à faire découvrir des cols majeurs du Département. 5 ont été équipés du dispositif lors de sa création en 2022, puis un nouveau chaque année depuis. Le total actuel dénombre ainsi 8 ascensions. Chacune propose une signalétique et un système de chronométrage permanent, ainsi qu'une borne photo à déclenchement automatique. Ce programme est donc probablement voué à évoluer de nouveau en 2026, avec l'éventuel ajout d'un nouveau circuit, et probablement de l'entretien à effectuer sur les existants.

➤ Plan ski/Plan voile/Plan natation et escalade dans le haut pays

Dispositifs phares auprès des établissements scolaires et mairies, les plans sportifs sont une vitrine pour notre collectivité et permettent la prise en charge de la pratique du ski, de la voile et de l'escalade et la natation dans le haut pays. Cette action se poursuit auprès des collégiens, écoliers et structures associatives et reste très appréciée des bénéficiaires.

➤ **Conseil départemental des jeunes**

Le Conseil départemental des jeunes, lieu privilégié de sensibilisation par l'action et l'engagement représentatif, comprend 2 commissions : une commission « Santé, solidarité et égalité » et une commission « Environnement, numérique et cadre de vie ». Il entame un nouveau mandat de 2025 à 2027 avec une assemblée plénière d'installation qui se déroulera début 2026.

➤ **Campus connecté**

Pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur dans les territoires, un campus connecté est installé à Puget-Théniers en partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et l'université Côte d'Azur.

Ce tiers lieu connecté permet la fertilisation croisée entre les richesses du territoire, les nouveaux modes de travail à distance et le développement des savoirs et des compétences. Ce sont 230 m² de plain-pied, connectés en fibre optique très haut débit avec 6 salles équipées d'outils numériques et un FabLab (imprimante 3D, casque RV, drone ...), qui permettent aux étudiants de recevoir des enseignements accessibles à distance. Taux de remplissage de plus de 85 % et taux de réussite moyen de 88 %. En moyenne c'est une douzaine d'étudiants inscrits par année et une dizaine de Co-workers, soit une trentaine d'usagers accueillis sur l'année.

12. Politique solidarité territoriale

L'aide aux collectivités se poursuit avec « Les contrats de territoire urbain 2021-2026 », outils mis en place par le Département afin de soutenir la mise en œuvre des projets de territoire des grandes collectivités (villes-centres et EPCI).

La solidarité territoriale se traduit également par un soutien financier à la prévention des risques et à la reconstruction des vallées, suite notamment au passage de la Tempête ALEX. Parallèlement, des appels à projets ont été lancés sur les thématiques innovantes et concernant des enjeux pour le Département.

Les communes non concernées par la contractualisation ainsi que les communautés de communes continueront de bénéficier du soutien départemental en fonction du règlement des aides aux collectivités actualisé au début de l'année 2023.

Par ailleurs, le fonds transport lancé en 2011 se poursuivra avec les versements correspondant à la contractualisation en faveur des opérations Bus-tram créées entre la gare d'Antibes et Sophia-Antipolis et les pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Cagnes-sur-Mer et Nice.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, la solidarité territoriale se traduit par des aides pour assurer la viabilité hivernale de la voirie, la sécurité des fêtes ainsi que les participations départementales aux syndicats mixtes des stations de montagne. Ceux-ci sont indispensables à l'activité économique et participent à l'attractivité du haut pays.

Par ailleurs, le soutien financier de l'abattoir du Mercantour qui participe au maintien de l'élevage en montagne, relève de ce programme. Des investissements permettant d'accompagner les stations vers un développement 4 saisons seront également programmés.

L'agence d'ingénierie départementale, Agence 06, soutenue via ce programme poursuivra l'assistance technique, juridique et administrative qu'elle apporte à ses communes adhérentes.

Cet accompagnement du Département à la solidarité territoriale fera l'objet d'une programmation envisagée de l'ordre de 90 M€.

13. Logement et aménagement du territoire

Le Département soutient les actions de l'opérateur départemental Habitat 06 avec notamment ses projets pilotes en matière de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi que dans la réponse aux besoins en termes de logements dans les territoires ruraux.

Il poursuit également le respect de ses engagements dans le cadre de la politique de rénovation urbaine au travers d'aides financières apportées aux projets d'OPAH-RU de la Métropole Nice Côte d'Azur, de rénovation urbaine (PRU) sur la commune de Nice, à sa participation au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de Nice-Centre.

En section de fonctionnement, la politique d'aménagement participe au financement de l'établissement public d'aménagement en charge de la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var, conformément au protocole financier initial et à son avenant pour 2019-2032 (projet partenarial d'aménagement).

14. Gestion du patrimoine

La politique poursuivie par le Département en matière d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux – 300.000 m² hors collèges - revêt un enjeu majeur dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses publiques, d'amélioration des services publics et de sécurité sanitaire. Le Département s'est engagé dans une politique immobilière durable, ambitieuse, verte, visant la rationalisation et l'optimisation de sa gestion patrimoniale (occupation des locaux, loyers et cessions) et de sa gestion technique (maintenance et entretien des bâtiments).

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- des bâtiments sécurisés,
- un parc immobilier moins onéreux et énergivore, adapté aux missions de service public menées par le Département,
- un aménagement optimisé, rationnel des espaces ainsi qu'une amélioration de l'entretien,
- des bâtiments connectés et intelligents,
- la priorité donnée aux dimensions environnementale, sociale et sanitaire.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de la collectivité qui sous-tendent les politiques du SMART Deal en matière d'équipements technologique et du GREEN Deal en visant une empreinte carbone réduite.

La politique d'entretien et de travaux dans les bâtiments est composée de trois programmes sectoriels :

- ✓ programme B31 : « Bâtiments administratifs du siège et autres bâtiments »,
- ✓ programme B32 : « Bâtiments destinés à l'action sociale »,
- ✓ programme B33 : « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière ».

Ces programmes sont répartis sur cinq axes d'intervention :

➤ **Le renforcement de la sécurité des bâtiments**

Qu'il s'agisse de la sécurité du public ou des personnels, cette action repose sur la performance du contrôle des accès et la généralisation des systèmes d'alarme et d'alerte concernant des risques naturels, technologiques ou d'attentats.

➤ **La restructuration et la rénovation des bâtiments départementaux**

Ces actions permettent d'accroître ou de remettre à niveau de manière significative le patrimoine bâti départemental, de l'adapter aux nouveaux besoins et de développer ses actions au service des usagers - SMARTDeal.

➤ **La conservation et l'adaptation du patrimoine départemental**

Assurer un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants en intégrant une logique de rationalisation des espaces. Il s'agit également de poursuivre les actions de mise en conformité selon la réglementation en vigueur concernant la sécurité-incendie, de s'adapter aux exigences sanitaires et de qualité de l'air.

➤ **La mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicap**

Cet axe d'intervention a pour finalité de permettre une participation effective et entière à la vie sociale de toutes les personnes atteintes d'un handicap de quelque forme que ce soit au travers de la mise en œuvre de l'agenda programmé de mise en accessibilité.

➤ **L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**

L'objectif est de réduire significativement les consommations énergétiques à l'aide de la rénovation énergétique des bâtiments, et du développement des énergies renouvelables grâce aux photovoltaïques en autoconsommation afin de répondre aux exigences du décret tertiaire – GREEN Deal.

15. Modernisation des infrastructures routières et portuaires

Les propositions d'orientations budgétaires concernant le secteur des infrastructures de transport pour 2026 s'inscrivent totalement dans les orientations du plan mobilité voté en fin d'année 2021 et se déploient donc sur plusieurs axes.

L'adaptation du réseau routier départemental et le maintien de sa qualité par des opérations structurantes sont proposées notamment par l'achèvement des travaux de la RD 635 en accès à Sophia-Antipolis et l'engagement des travaux de reconstruction du pont de la Trinité sur la RD 6202 à Puget-Théniers.

Le déploiement du plan vélo est également au programme avec la poursuite des continuités cyclables dans l'ouest du Département (Sophia-Antipolis) mais aussi dans les vallées du Paillon et de la Roya ainsi que le démarrage de la programmation des opérations sur la route des Balcons d'azur suite à l'achèvement des études et l'attribution du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction des passerelles cyclables en lieu et place des ouvrages ferroviaires détruits à la fin de la seconde guerre

mondiale. C'est donc une continuation des investissements en faveur des mobilités douces qui est proposée.

Enfin, les investissements au profit des maître d'ouvrage partenaires montent en puissance avec au premier chef, les sommes à consacrer aux études et aux premiers travaux pour la construction de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) qui progressent significativement, mais aussi la réalisation des engagements pris avec la CASA (ouvrages hydrauliques) et ESCOTA (fin de financement de la reconfiguration du diffuseur n° 42 dit de Mougins) et également avec l'Etat pour le tunnel de Tende.

Les investissements liés à la conservation du patrimoine se poursuivent avec les actions sur les secteurs touchés par les intempéries, le maintien en état des chaussées et des ouvrages d'art, et également un effort sur la qualité des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue, ...)

L'achèvement en 2025 des travaux de remise en état des routes dans la vallée de la Roya suite à la tempête ALEX, conduit à clôturer le programme spécifique mis en place et à réintégrer les quelques travaux complémentaires dans les programmes classiques du budget Routes.

3. LES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES (POLITIQUE RH, AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'ENGAGEMENTS)

1. Ressources humaines

La maîtrise des dépenses de fonctionnement repose sur une gestion rigoureuse de la masse salariale, laquelle dépend principalement de deux facteurs : l'intégration des évolutions réglementaires et la gestion prévisionnelle des effectifs au sein de la collectivité.

Chaque année, la masse salariale est sujette à des évolutions réglementaires et prévisionnelles des effectifs au sein de la collectivité afin de répondre au mieux aux missions départementales. Elle est suivie rigoureusement et maîtrisée afin de limiter la hausse des charges de personnel.

Regroupant 5 035 agents fin 2008, sont comptabilisés 4 514 agents payés au 22 septembre 2025, pour un effectif en poste de 4 232 agents (hors assistantes familiales). L'effectif est composé de 4 042 personnels permanents et de 190 personnels non permanents.

La masse salariale est majoritairement constituée d'agents de catégorie C (60 %), les agents de catégorie A et B représentant, respectivement 27,5 % et 12,5 % de l'effectif.

En termes de répartition par métier, la filière technique représente 48,5 % des effectifs, ce qui en fait la plus importante, suivie par la filière administrative avec 25,5 % et la filière médico-sociale avec 22 %. L'âge moyen du personnel en poste (hors vacataires et apprentis) est de 47 ans et 10 mois.

La collectivité prévoit près de 110 départs annuels en 2025 (70 réalisés au 31 août 2025). L'âge moyen de départ en retraite des agents s'établit à 64 ans. 136 agents ont atteint 64 ans au 22 septembre 2025 et 239 agents l'atteindront dans les deux années à venir.

Au 3ème trimestre 2027, 375 agents auront atteint ou dépassé l'âge moyen de départ à la retraite, soit près de 9 % de l'effectif en poste.

Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature et à la réactualisation du protocole général relatif au temps de travail de 2015, le temps de travail des agents de la collectivité est fixé à 1 607 h. 10,2 % des agents en poste (hors vacataires et apprentis) travaillent à temps partiel dont 91 % de femmes, soit 14,9% du personnel féminin.

➤ **Maîtrise des effectifs**

Une vigilance apportée à la maîtrise de la masse salariale se poursuit et s'appuiera sur une optimisation des moyens humains, au regard d'un redimensionnement du niveau de service et dans un souci permanent de maintenir un service public de qualité.

L'impact en année pleine des efforts 2025, bien qu'atténué par l'impact en année pleine des hausses d'échelons, représente une économie pour la collectivité d'environ -500 000 €.

➤ **L'évolution du salaire minimum interprofessionnel de croissance**

Une revalorisation du SMIC selon la formule légale en vigueur pourrait s'appliquer au 1^{er} janvier 2026 en fonction de l'inflation constatée en 2025, de l'ordre de 1 % à 2 %.

Cette revalorisation impactera le minimum des grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C, elle a été particulièrement importante en juillet 2023 et au 1^{er} janvier 2024 marquant ainsi la hausse de 5 points d'indice à tous les agents.

Le coût de cette revalorisation annuelle devrait avoisiner les 190 000 €.

➤ **L'évolution du régime indemnitaire**

Pour la cinquième année consécutive, une enveloppe de 150 000 € a été dédiée à la prise en compte de l'expérience professionnelle des agents sur le montant de l'indemnité de fonction, de sujexion et d'expertise (IFSE) tel que prévue dans le décret n°2014-513 du 20 mai 2014.

Une nouvelle enveloppe de 150 000 € est ouverte sur le budget 2026 et permettra d'apporter le cas échéant une modulation au montant individuel d'IFSE des agents.

De plus, l'enveloppe dédiée au complément indemnitaire annuel CIA sera reconduite et ajustée à l'évolution des effectifs. Cette enveloppe est estimée à 1,6 M€ pour l'année 2026.

➤ **Le glissement vieillesse technicité (GVT)**

Cet indicateur résulte de l'évolution de masse salariale à la suite des augmentations des rémunérations individuelles. En 2026, à périmètre constant, le coût global des hausses d'échelons est estimé à 786 000 €, tous budgets confondus.

➤ **Une démarche favorisant la carrière des agents**

La collectivité porte une attention particulière au déroulé de carrière des agents Départementaux, afin de favoriser l'adéquation des agents sur les missions occupées.

Elle s'attache également à soutenir l'accompagnement à la préparation aux concours et aux lauréats de concours ainsi qu'aux examens professionnels.

Le coût de ces mesures s'élève à 200 000 €.

➤ **Le développement de l'apprentissage et de l'accueil des stagiaires**

Dans une volonté constante de favoriser l'emploi des jeunes et de développer leurs compétences au service de la collectivité, l'engagement en faveur de l'apprentissage se poursuit.

Pour l'année scolaire 2026, l'accueil de 30 apprentis est maintenu, principalement dans les domaines de l'informatique et de l'accompagnement social.

Cependant, la récente réforme du financement de l'apprentissage, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025 (décrets n° 2025-585 et n° 2025-586), a modifié les règles de prise en charge par l'État. Ces ajustements, destinés à assurer la soutenabilité financière du système, entraînent un reste à charge plus important pour la collectivité.

Malgré ce contexte budgétaire plus contraint, le Département réaffirme son attachement à l'apprentissage, convaincu qu'il constitue un levier essentiel pour l'insertion professionnelle des jeunes et pour répondre aux besoins en compétences de demain.

Cet engagement en faveur de l'apprentissage représente un coût annuel d'environ 600 000 € incluant les coûts de formation à hauteur de 114 000 €, soit environ +62 000 € par rapport à 2025.

➤ **La possibilité de mettre en application des ruptures conventionnelles**

L'assemblée du 26 juin 2020 a autorisé l'autorité territoriale à conclure des conventions de rupture conventionnelle conformément à la réglementation en vigueur. En 2026, une enveloppe de 150 000 € environ est envisagée sur ce poste, les agents concernés ne seront pas remplacés (l'économie est différée selon la date de départ effectif).

➤ **Augmentation progressive des cotisations CNRACL**

Conformément au décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, le taux de cotisation employeur à la CNRACL fait l'objet d'une augmentation progressive sur quatre ans, afin de contribuer à l'équilibre du régime.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une première hausse de +3 points a été appliquée. Au 1^{er} janvier 2026, une deuxième tranche de +3 points viendra s'ajouter, portant la hausse cumulée à +6 points.

Cette progression se poursuivra chaque année jusqu'en 2028, pour atteindre un total de +12 points.

Le coût budgétaire de 2,6 M€ se cumulera sur la période de 4 ans pour atteindre +10,5 M€ d'ici à 2028.

Les évolutions se présentent ainsi :

- 2025 : +3 points, + 2,6 M€ annuel ;
- 2026 : +6 points, + 2,6 M€ annuel, soit + 5,2 M€ en cumulé ;
- 2027 : +9 points, + 2,6 M€ annuel, soit + 7,9 M€ en cumulé ;

- 2028 : +12 points, + 2,6 M€ annuel, soit + 10,5 M€ en cumulé ;

Ainsi, le taux passera de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028.

➤ **Nouvelle taxe transport en région PACA : le versement mobilité régional et rural (VMRR)**

Depuis le 1^{er} juillet 2025, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a instauré une nouvelle contribution patronale destinée à financer les services de mobilité régionaux : le versement mobilité régional et rural (VMRR).

Cette taxe, prévue par l'article 118 de la loi de finances pour 2025 et précisée par le décret n°2025-753 du 1^{er} août 2025, s'inscrit dans la volonté de doter les régions de moyens supplémentaires pour développer les transports collectifs et répondre aux enjeux de mobilité sur l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales.

Le taux du VMRR est fixé à 0,15 % de la masse salariale brute soumise à cotisations sociales pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025, puis à 0,08 % à partir de 2026.

Le coût de cette « taxe additionnelle sur les transports » pour le second semestre 2025 est d'environ 100 000 €, puis il sera de 100 000 € annuel à partir de 2026.

➤ **Nouvelles modalités de gestion du chômage**

À compter du 1^{er} janvier 2026, la gestion et l'indemnisation du chômage des anciens agents du Département seront confiées à France travail via une convention de gestion. Cette évolution n'entraînera pas de surcoût pour la collectivité : le coût global restera identique à celui du régime actuel.

➤ **Complémentaire santé**

À ce jour, la proposition de loi n°163 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, adoptée en première lecture par le Sénat le 2 juillet 2025, n'a pas encore été définitivement adoptée. Cette proposition visait notamment à transposer l'accord collectif national du 11 juillet 2023 et à repousser certaines échéances, notamment pour les collectivités qui ne disposent pas encore de contrat collectif, jusqu'au 1^{er} janvier 2029.

En l'absence de promulgation de cette loi, c'est l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et son décret d'application n°2022-581 du 20 avril 2022 qui s'appliquent. Ces textes prévoient :

- une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026 des dispositions relatives à la participation des employeurs publics au financement de la complémentaire santé des agents ;
- une participation minimale obligatoire de 15 € par mois et par agent pour la couverture des frais de santé (complémentaire santé), sous réserve que l'agent adhère à un contrat labellisé ou à un contrat collectif issu d'une convention de participation.

Sur la base de la participation minimale de 15 €, l'impact financier pour le Département s'approche de 900 000 € annuel.

Budget prévisionnel 2026

La prise en compte des nouvelles mesures réglementaires (SMIC, complémentaire santé) et la progression de carrière des agents, impactent le budget 2026 à hauteur de 4,3 M€.

2. Les autorisations d'engagements et les autorisations de programmes

Lors du débat d'orientations budgétaires, doivent être présentés les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Vous trouverez annexé au présent rapport le tableau détaillant l'état de nos autorisations de programme assorties des calendriers de crédits de paiements correspondants.

4. LES BUDGETS ANNEXES

➤ Le laboratoire vétérinaire départemental

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1,7 M€ et les dépenses d'investissement sont évaluées à 80 K€.

➤ Parking Silo

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 6,4 % par rapport à 2025 et sont estimées à 170 K€. En investissement, les dépenses sont estimées à 25 K€.

➤ Cinéma Jean-Paul Belmondo

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 500 K€ et les dépenses d'investissement à 80 K€.

➤ Port de Villefranche-sur-Mer

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 M€ et les dépenses d'investissement à 800 K€.

En conclusion, je vous propose :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026.

Je prie le Conseil départemental de bien vouloir en délibérer.

Le Président

ANNEXE AP AE DOB 2026

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Stock d'AP	Proposition Nouvelles AP (2026)	Mandaté CP sur AP	CP 2025	CP à proposer 2026	Restes à financer (exercices au-delà de 2026)
Investissement						
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES AGEES	11 487 759,00		4 631 171,00	6 147 470,30	1 808 964,00	3 531 324,70
MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES	7 673 300,00		4 438 902,31	5 884 752,00	1 185 000,00	603 548,00
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES	112 830,00	100 000,00	78 980,30	203 088,70		9 741,30
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNES HANDICAPEES	1 057 844,00		109 791,00	319 657,00	667 000,00	71 187,00
ETABLISSEMENTS ENFANCE FAMILLE	4 405 708,00		1 261 935,20	1 991 500,00	663 000,00	1 751 208,00
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ENFANCE ET FAMILLE	285 100,00	50 000,00	161 100,00	190 000,00	50 000,00	95 100,00
FRAIS GENERAUX ENFANCE	60 000,00	40 000,00	1 668,55	10 000,00	40 000,00	50 000,00
APPEL A PROJET SANTE	15 312 062,12		10 560 521,89	11 690 253,65	900 000,00	2 721 808,47
CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL	39 002,14	60 000,00	28 656,39	90 583,00	8 000,00	419,14
ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE	291 630,80		151 630,80	151 849,00		139 781,80
FRAIS GENERAUX SANTE	4 690,00	5 000,00	0,00	4 690,00	5 000,00	0,00
INSTITUT MOZART	10 133 442,20	45 000,00	9 491 590,92	10 125 990,20	40 000,00	12 452,00
PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION	150 000,00		127 500,00	150 000,00		0,00
EQUIPEMENT POUR L'ADMINISTRATION GENERALE	34 315 919,54	9 645 800,00	21 346 731,39	28 871 567,81	9 346 800,00	5 743 351,73
AUTRES ACTIONS MOYENS GENERAUX	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL	201 200,00	42 300,00	86 948,77	191 342,00	42 300,00	9 858,00
BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	31 351 542,76	3 000 000,00	8 734 654,80	10 217 015,15	3 522 000,00	20 612 527,61
BATIMENTS ACTION SOCIALE	24 150 000,00	2 500 000,00	8 928 218,46	13 058 758,00	3 512 000,00	10 079 242,00
BATIMENTS DESTINES A L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE	8 580 000,00	1 000 000,00	2 593 790,70	3 469 874,00	2 900 000,00	3 210 126,00
POINTS NOIRS ROUTIERS	34 518 400,00		6 358 543,07	25 758 716,00	4 223 000,00	4 536 684,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	34 525 882,50	3 656 000,00	11 938 664,18	17 653 531,00	13 627 000,00	6 901 351,50
CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER	70 646 000,00	25 000 000,00	33 583 672,62	48 145 226,00	20 587 000,00	26 913 774,00
FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS TRANSPORTS	45 450 000,00		13 763 288,82	14 532 071,00	4 355 000,00	26 562 929,00
EQUIPEMENTS ET RESEAUX TRANSPORTS	10 250 000,00	3 900 000,00	5 965 649,61	8 300 809,00	3 336 000,00	2 513 191,00
AIDE A LA PIERRE	26 913 899,85	12 000 000,00	22 819 265,81	34 030 908,06	4 672 000,00	210 991,79
AGRICULTURE	14 841 426,08	2 000 000,00	5 726 775,83	9 416 243,00	3 390 000,00	4 035 183,08
TOURISME	1 087 375,00	200 000,00	705 743,83	960 000,00	143 000,00	184 375,00
TRANSPORT MULTIMODAL	27 000 000,00		821 617,49	2 848 920,00	5 659 415,00	18 491 665,00
PORTS	205 000,00		20 000,00	105 000,00		100 000,00
CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	176 771 206,55	40 000 000,00	71 234 530,84	97 247 177,75	30 700 000,00	88 824 028,80
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	414 441 019,30	40 330 000,00	265 135 628,62	301 401 932,76	33 330 000,00	120 039 086,54
EPTB/SMIAGE	17 100 000,00	2 412 000,00	196 420,90	2 222 000,00	2 412 000,00	14 878 000,00
GENDARMERIES, COMMISSARIATS, BASE SECURITE CIVILE	2 907 813,34	200 000,00	1 505 389,88	2 122 348,00	530 000,00	455 465,34
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS	22 642 002,45		5 093 132,11	7 000 002,45	3 500 000,00	12 142 000,00
CENTRE DEPARTEMENTAL DE VIDEOPROTECTION	2 926 595,00	493 120,00	96 684,18	1 523 595,00	523 120,00	1 373 000,00
ESPACES NATURELS PAYSAGES	18 922 433,00	6 150 000,00	10 795 988,11	14 730 388,00	5 280 800,00	5 061 245,00
FORETS	5 500 000,00	2 000 000,00	2 117 439,15	3 050 292,25	1 870 000,00	2 579 707,75
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES PARCS DEPARTEMENTAUX	3 493 863,29		999 419,80	955 461,00	530 000,00	2 008 402,29
EAU MILIEU MARIN DECHETS ENERGIES	780 000,00	1 200 000,00	34 219,38	225 000,00	829 000,00	926 000,00
PLAN ENVIRONNEMENTAL GREEN DEAL	103 068 330,51	2 500 000,00	47 197 659,26	55 860 452,99	14 566 000,00	35 141 877,52
FONDS SOCIAL MAITRISE D'ENERGIE DES ALPES-MARITIMES (FSME 06)	30 088 000,00	50 000,00	16 895 841,53	21 894 292,00	8 230 000,00	13 708,00
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE SMART DEAL	8 744 665,00	582 390,00	1 305 386,90	4 805 088,00	582 390,00	3 939 577,00
SMART INNOVATIONS	2 387 500,00	95 000,00	167 756,00	-1 273 520,00	595 000,00	3 161 020,00
ESPACES CULTURELS ET PATRIMONIAUX	46 245 106,44	1 458 000,00	15 273 452,71	20 182 000,00	4 008 000,00	23 513 106,44
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS CULTURELS	11 070 000,00	1 000 000,00	1 942 650,25	1 576 000,00	3 290 000,00	7 204 000,00
SUBVENTIONS SPORTIVES	3 134 076,55	900 000,00	1 467 199,91	2 021 000,00	600 000,00	1 413 076,55

ANNEXE AP AE DOB 2026

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Stock d'AP	Proposition Nouvelles AP (2026)	Mandaté CP sur AP	CP 2025	CP à proposer 2026	Restes à financer (exercices au-delà de 2026)
INITIATIVES SPORTIVES DEPARTEMENTALES	2 359 977,05	430 000,00	374 436,09	1 849 000,00	345 000,00	595 977,05
ECOLES DEPARTEMENTALES	640 293,78	120 000,00	322 883,90	498 349,44	120 000,00	141 944,34
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES ECOLES DES NEIGES ET DE LA MER	3 970 000,00	200 000,00	1 900 883,35	2 284 114,26	805 000,00	1 080 885,74
CONSTRUCTIONS COLLEGES	31 000 000,00	7 200 000,00	1 152 184,73	-1 545 000,00	6 600 000,00	33 145 000,00
REHABILITATIONS COLLEGES	59 936 854,00	8 000 000,00	26 213 679,02	38 266 201,00	11 555 000,00	18 115 653,00
MAINTENANCE ET ENTRETIEN COLLEGES	45 625 012,46	1 500 000,00	31 817 127,87	39 182 534,04	7 335 000,00	607 478,42
GYMNASES	44 819 890,00	7 300 000,00	10 093 622,34	18 712 438,17	6 210 000,00	27 197 451,83
FONCTIONNEMENT DES COLLEGES	6 000 000,00	1 500 000,00	810 371,94	4 610 000,00	2 648 144,36	241 855,64
VIE SCOLAIRE	2 957 524,13	2 000 000,00	1 958 850,12	2 280 000,00	2 500 000,00	177 524,13
ENTRETIEN ET TRAVAUX BATIMENTS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3 700 000,00		536 097,99	415 000,00	390 000,00	2 895 000,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET VIE SCOLAIRE	6 466 750,00	6 000 000,00	513 933,10	1 100 809,00	1 004 566,00	10 361 375,00
RECONSTRUCTION VALLEES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	48 000 000,00		12 934 209,39	18 936 123,00		
RECONSTRUCTION VALLEES PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (SMIAGE)	53 500 000,00		12 154 758,30	43 233 340,00		
RECONSTRUCTION VALLEES TRAVAUX DU PDIPR ET PISTES DFCI	4 996 775,32		3 424 610,12	4 662 400,00		
RECONSTRUCTION VALLEES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	500 000,00		0,00	0,00		
RECONSTRUCTION VALLEES ACQUISITIONS FONCIERES	500 000,00		0,00	30 000,00		
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX COLLECTIVITES	61 511 131,01		17 693 973,59	19 459 561,32		
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX ENTREPRISES	1 000 000,00		400 000,00	400 000,00		
Total Investissement	1 662 756 833,17	196 944 610,00	738 197 435,12	984 438 195,30	235 651 499,36	556 325 266,50
Fonctionnement						
PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION	20 915 000,00		11 136 051,07	11 738 927,85	3 259 172,00	5 916 900,15
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	0,00	1 105 000,00	0,00	0,00	325 000,00	780 000,00
AGRICULTURE	990 000,00		435 944,06	538 614,00		451 386,00
TOURISME	990 000,00		34 851,68	36 825,68		953 174,32
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	3 486 222,19		1 612 013,78	1 970 315,75	29 200,00	1 486 706,44
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX COLLECTIVITES	146 000,00		81 750,00	114 500,00		
Total Fonctionnement	26 527 222,19	1 105 000,00	13 300 610,59	14 399 183,28	3 613 372,00	9 588 166,91
Total Général	1 689 284 055,36	198 049 610,00	751 498 045,71	998 837 378,58	239 264 871,36	565 913 433,41